

Services aux Autochtones Canada Plan ministériel 2024–2025

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre des Services aux Autochtones



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec :
communicationspublications@sac-isc.gc.ca

www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada

1-800-567-9604

ATS seulement : 1-866-553-0554

Catalogue : R1-105F-PDF

ISSN : 2561-5161

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Services aux Autochtones Canada, 2024.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre :

Indigenous Services Canada: 2024-25 Departmental Plan

Services aux Autochtones Canada Plan ministériel 2024–2025

Table des matières

De la part de la ministre.....	1
Plans pour assurer la responsabilité essentielle et les services internes	5
• Bien-être et autodétermination des Autochtones	5
• Domaine de service 1 : Santé.....	7
• Domaine de service 2 : Enfants et familles	15
• Domaine de service 3 : Éducation.....	22
• Domaine de service 4 : Infrastructure et environnement	28
• Domaine de service 5 : Développement économique.....	38
• Domaine de service 6 : Gouvernance	43
• Répertoire des programmes	48
• Services internes	49
Dépenses et ressources humaines prévues.....	53
• Dépenses.....	53
• Financement	56
• État des résultats condensé prospectif.....	57
• Ressources humaines.....	59
Renseignements ministériels	62
Tableaux de renseignements supplémentaires	62
Dépenses fiscales fédérales	63
Définitions.....	65

De la part de la ministre

En tant que ministre des Services aux Autochtones Canada (SAC), j'ai le plaisir de présenter le Plan ministériel 2024-2025 de Services aux Autochtones Canada.

Depuis sa création, le Ministère a comme principal mandat d'améliorer la qualité des services fournis aux peuples autochtones. Pour remplir ce mandat, nous devons continuer à écouter nos partenaires des Premières Nations, inuits et métis ainsi qu'à travailler avec eux pour combler les écarts socioéconomiques et contribuer ainsi à améliorer le bien-être des peuples et communautés autochtones du pays. Malheureusement, nous savons que la crise des surdoses d'opioïdes continue de dévaster les communautés autochtones partout au Canada. Par exemple, en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, les peuples autochtones sont 5 à 7 fois plus susceptibles de décéder d'une surdose. Même si les peuples autochtones représentent 3 à 6 % de certaines populations provinciales, ils représentent 15 à 25 % du total des décès dans les provinces. C'est pourquoi le gouvernement continue d'accorder la priorité au soutien auprès des communautés en leur donnant accès à un large éventail de mesures de soutien culturellement pertinentes en matière de bien-être mental et de lutte contre la toxicomanie.



Les services offerts aux Autochtones sont efficaces lorsqu'ils reflètent les besoins culturels et les aspirations des personnes qui les utilisent. L'autodétermination et le contrôle de la conception et de la prestation des services par les peuples autochtones sont le meilleur moyen de faire évoluer la vie communautaire et c'est pourquoi nous nous concentrons sans relâche sur les outils que les populations autochtones appellent de leurs vœux pour accomplir cette transformation. Par exemple, le Ministère continuera de collaborer avec des partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin d'élaborer avec eux un nouveau cadre holistique de soins de longue durée et de soins continus. L'accès à des services de santé de qualité, adaptés à la culture, ainsi qu'à des systèmes de soins exempts de racisme et de discrimination systémique est essentiel pour assurer le bien-être physique et mental des peuples autochtones. Les programmes de soins de longue durée et de soins continus permettent aux membres de la communauté, quel que soit leur âge, de recevoir à domicile les soins dont ils ont besoin et de rester dans leur communauté. Le renforcement des soins aux personnes âgées signifie que les connaissances traditionnelles et les pratiques de guérison ont plus de chances d'être préservées, revitalisées et transmises aux générations à venir.

Nous continuerons de travailler en partenariat avec les communautés des Premières Nations pour améliorer l'accès à l'eau potable. Avec le soutien de Services aux Autochtones Canada, les Premières Nations ont levé 144 avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable et empêché 269 avis à court terme de devenir des avis à long terme. Des plans d'action complets sont en place pour résoudre les 28 autres avis actifs à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans le pays.

De plus, le projet de loi C-61, la proposition de loi sur l'eau propre des Premières Nations, offre l'occasion d'apporter des changements significatifs visant à combler et à prévenir les lacunes dans les services d'eau potable et de traitement des eaux usées dans les Premières Nations, et à établir une base juridique durable pour les générations futures. Si le projet de loi C-61 reçoit la sanction royale, le

gouvernement du Canada continuera de travailler avec les titulaires de droits des Premières Nations, les organismes des Premières Nations et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour mettre en œuvre la loi.

Le Ministère restent également concentrés sur la sécurité et le bien-être des enfants et des familles autochtones. L’an dernier, nous avons fait un grand pas vers l’avant avec la convention de règlement historique de 23,34 milliards de dollars visant à indemniser les personnes lésées par le sous-financement discriminatoire du programme des Services à l’enfance et à la famille des Premières Nations et la définition restrictive du principe de Jordan adoptée par le gouvernement. Notre Ministère continuera à travailler sur la réforme à long terme du programme des Services à l’enfance et à la famille des Premières Nations, sur l’élaboration conjointe de cadres de financement à long terme fondés sur les distinctions ainsi que sur un examen législatif quinquennal des dispositions et de l’application de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* en collaboration avec les peuples autochtones. Depuis l’entrée en vigueur de la loi, sept accords ont été conclus avec des instances dirigeantes autochtones de tout le pays, ce qui équivaut à plus de 1,4 milliard de dollars de financement pour soutenir la compétence autochtone en matière de services à l’enfance et à la famille.

Notre mandat consistant à combler écartes en matière d’infrastructures d’ici 2030 reste l’une de nos grandes priorités. Nous continuons à travailler à l’atteinte de cette cible en faisant des investissements qui soutiennent les communautés des Premières Nations dans leurs efforts pour construire des communautés prospères et enracinées dotées d’infrastructures fiables et durables. En 2024-2025, nous nous engageons à soutenir l’accès à des logements sûrs et adéquats, un besoin encore important dans de nombreuses communautés. Nous appuierons également le renforcement des capacités des Premières Nations en matière de logement, dans le but d’accroître leur aptitude à gérer, à exploiter et à entretenir les logements dans les réserves et les infrastructures connexes.

Nous reconnaissons l’importance d’une gouvernance solide par les Premières Nations pour que celles-ci puissent tirer pleinement parti des investissements et pour soutenir le transfert des responsabilités aux organisations autochtones en matière de prestation de services. C’est pourquoi nous allons élaborer une nouvelle approche avec nos partenaires visant à aider les Premières Nations confrontées à des défis dans les domaines de la gouvernance et de l’administration, comme la gestion des finances et des ressources humaines.

On continuons à améliorer les lois, les politiques et les pratiques qui soutiennent l’autodétermination des Autochtones en facilitant l’engagement du gouvernement du Canada d’aider les Premières Nations à s’affranchir de la *Loi sur les Indiens* et à récupérer la compétence de leurs terres de réserve, de leurs ressources naturelles et de leur environnement.

Nous travaillons avec des partenaires autochtones pour combler les écarts socioéconomiques en matière d’éducation. Pour aider à réduire l’écart de réussite par rapport aux élèves non autochtones du Canada, le Ministère avec les communautés des Premières Nations pour élaborer et mettre en œuvre leurs visions à long terme afin de soutenir la réussite éducative par l’autodétermination. Le contrôle de l’éducation des Premières Nations est essentiel et les détenteurs de traités autonomes et modernes travaillent également avec le Canada sur ce transfert éventuel de contrôle.

Pour soutenir l’enseignement postsecondaire, les mobilisations menées par les Premières Nations en vue de l’élaboration de modèles d’éducation postsecondaire régionaux à long terme respectant le contrôle

des Premières Nations sur l'enseignement postsecondaire se poursuivront. Ce travail important aidera les étudiants à accéder l'enseignement postsecondaire et à atteindre des niveaux d'études plus élevés.

Nous allons continuer à créer des occasions de faire progresser la réconciliation économique et l'autodétermination en soutenant les entreprises autochtones, en ajoutant des terres aux réserves et en investissant dans l'économie autochtone. Nous allons travailler avec nos partenaires autochtones pour proposer un cadre de réconciliation économique qui éliminera les obstacles et soutiendra les visions autochtones de prospérité économique. Un exemple lancé en 2023-2024 est le Navigateur pour les entreprises autochtones, un nouveau service qui relie directement les entreprises, les organismes et les communautés autochtones à des programmes et à des services fédéraux. Nous continuerons à suivre les directives des chefs d'entreprise et les partenaires autochtones, qui consiste à se concentrer d'urgence sur les possibilités de réconciliation économique par le biais du développement des entreprises.

Le Plan ministériel 2024-2025 constitue la feuille de route de notre travail des prochains mois. Chaque année, nous réalisons des progrès tangibles en vue de combler les écarts socioéconomiques et de créer un Canada plus équitable pour tous. Le travail de réconciliation est une question de confiance et de progrès constants, mais nous sommes sur la bonne voie ensemble. Le Canada est plus fort lorsque tous les peuples autochtones réussissent. Notre travail se poursuit et nous continuerons à parcourir ce chemin ensemble.

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée

Ministre des Services aux Autochtones

Plans pour assurer la responsabilité essentielle et les services internes

Responsabilité essentielle et Services internes :

- Bien-être et autodétermination des Autochtones
- Services internes

Bien-être et autodétermination des Autochtones

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable des Nations Unies

Description

Les services de bien-être soutiennent les personnes, les enfants et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis tout long de leur vie, de l'enfance à la vieillesse.

Ces services s'appuient sur les déterminants sociaux de la santé et visent à remplir le mandat du Ministère, qui est de combler les écarts socio-économiques grâce à des services comprenant la santé physique et mentale adaptée à la culture, la sécurité et le bien-être social, et l'éducation.

Le bien-être communautaire fait partie d'un continuum qui englobe l'environnement et le territoire. Ces services agissent ensemble pour créer des infrastructures et des environnements durables et assurer une prospérité économique.

Le soutien à la capacité de gouvernance fait progresser l'autodétermination et crée des occasions de transfert de services. Dans le cadre des partenariats avec les peuples autochtones, le transfert de services touche tous les domaines de services afin de soutenir l'autodétermination des Autochtones, conformément au mandat du Ministère.

Répercussions sur la qualité de vie

La responsabilité essentielle de SAC contribue à l'atteinte d'indicateurs de tous les domaines du Cadre de qualité de vie pour le Canada. Le domaine « Saine gouvernance » (plus particulièrement l'indicateur « autodétermination des Autochtones ») s'aligne directement avec cette responsabilité par l'intermédiaire du soutien à la capacité de gouvernance des Autochtones pour faire progresser l'autodétermination et de la création d'occasions de transfert de responsabilités.

La responsabilité essentielle contribue également aux domaines « Santé », « Société » et « Prospérité », plus particulièrement aux indicateurs « Santé mentale autoévaluée », « Langue autochtone » et « Scolarisation postsecondaire » étant donné que les services de bien-être du Ministère s'appuient sur les déterminants sociaux de la santé. Les déterminants visent à combler les écarts socioéconomiques grâce à des services et à des mesures d'aide, adaptés à la culture, dans les domaines suivants : santé physique, santé mentale, sécurité, bien-être social, éducation.

La responsabilité essentielle de SAC contribue également aux domaines « Prospérité » et « Environnement », plus particulièrement aux indicateurs « Besoins en matière de logement », « Eau potable » et « Gestion des déchets », car le bien-être de la communauté fait partie d'un continuum qui s'étend à l'environnement et à la terre. Les services de SAC, y compris la gestion des sites contaminés, contribuent à la création d'infrastructures et d'environnements durables, ainsi qu'à la prospérité économique.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et objectifs de développement durable des Nations Unies

Les plans de SAC relatifs au développement durable et aux objectifs de développement durable des Nations unies pour 2024-2025 sont inclus dans le tableau d'informations complémentaires [Analyse comparative entre les sexes Plus](#).

De plus amples informations sur les contributions de Services aux Autochtones Canada au Plan fédéral de mise en œuvre du Programme 2030 et à la Stratégie fédérale de développement durable sont disponibles dans notre [Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027](#).

*Domaine de service 1 : Santé***Dans la présente section**

- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles et principaux risques
- Aperçu des ressources prévues en 2024-2025
- Priorités gouvernementales connexes

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle au domaine des services de santé, les indicateurs, les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau 1 : Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels

Les peuples autochtones sont en bonne santé physique

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage des individus des Premières Nations qui ont déclaré être en « excellente » ou en « très bonne » santé	37,8 %	37,8 %	37,8 % ¹	44 %	Mars 2028
Pourcentage des Inuits adultes qui ont déclaré être en « excellente » ou en « très bonne » santé	36,9 %	36,9 %	36,9 % ²	44 %	Mars 2028

- 1- Les dernières données disponibles pour les Premières Nations (dans les réserves) (18 ans et plus) proviennent de l'Enquête régionale sur la santé 2015-2016. La prochaine enquête devrait être réalisée par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations en 2024.
- 2- Les dernières données disponibles pour l'Inuit Nunangat (18 ans et plus) proviennent de l'Enquête sur les peuples autochtones de 2017. La prochaine série de résultats devrait être disponible en 2024, ainsi que ceux de l'enquête nationale sur la santé des Inuits.

Tableau 2 : Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels

Les peuples autochtones sont en bonne santé mentale

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage des individus des Premières Nations qui ont déclaré être en « excellente » ou « très bonne » santé mentale	50,5 %	50,5 %	50,5 % ¹	55 %	Mars 2028
Pourcentage des Inuits adultes qui ont déclaré être en « excellente » ou « très bonne » santé mentale	42,5 %	42,5 %	42,5 % ²	50 %	Mars 2028

- 1- Les dernières données disponibles pour les Premières Nations (dans les réserves) (18 ans et plus) proviennent de l'Enquête régionale sur la santé 2015-2016. La prochaine enquête devrait être réalisée par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations en 2024.
- 2- Les dernières données disponibles pour l'Inuit Nunangat (18 ans et plus) proviennent de l'Enquête sur les peuples autochtones de 2017. La prochaine série de résultats devrait être disponible en 2024, ainsi que ceux de l'enquête nationale sur la santé des Inuits.

Tableau 3 : Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels

Les peuples autochtones ont accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage des adultes des Premières Nations dans les réserves qui jugent la qualité des services de santé offerts dans leurs collectivités comme « bons » ou « excellents »	55,2 %	55,2 %	55,2 % ¹	57 %	Mars 2028
Pourcentage des Premières Nations qui ont un plan de prestation de services de santé dirigé par des Autochtones	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024			95 %	Mars 2025

- 1- Les dernières données disponibles pour les Premières Nations (dans les réserves) (18 ans et plus) proviennent de l'Enquête régionale sur la santé 2015-2016. La prochaine enquête devrait être réalisée par le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations en 2024.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles et principaux risques

Pour s’acquitter de la responsabilité essentielle liée au bien-être des Autochtones dans une perspective de santé, il faut tenir compte de tous les aspects de la santé et de ses déterminants, y compris les facteurs mentaux, économiques, culturels et sociaux. Les programmes de santé doivent être alignés sur les besoins et les priorités uniques des communautés des Premières Nations et des communautés inuites, en plus de soutenir le transfert des services liés à la santé.

Risque principal : Les résultats en matière de santé pour les peuples autochtones restent exposés en raison d’un système de soins tendu et surchargé. Cette situation découle des besoins accrus en matière de services de santé mentale et de toxicomanie liés à la crise actuelle des surdoses d’opioïdes ainsi que du manque d’accès et de disponibilité à une gamme complète de modèles de soins qui soutiennent une culture inclusive, sur le territoire, et des services holistiques enveloppants.

Pour ce domaine de services, trois résultats ministériels travaillent ensemble pour s’assurer que les peuples autochtones sont en bonne santé mentale et physique, et qu’ils ont accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral. La réalisation de ces résultats peut être influencée par de nombreux facteurs, auxquels le Ministère continuera de s’attaquer, notamment :

- la crise actuelle des opioïdes;
- la nécessité d’une approche intégrée pour fournir des soins de santé de qualité axés sur le patient;
- la pénurie généralisée de ressources humaines en santé qui touche particulièrement les communautés éloignées et isolées.

Résultat ministériel 1 : Les peuples autochtones sont en bonne santé physique

En 2024-2025, SAC continuera d’améliorer le soutien aux communautés des Premières Nations et inuites pour mettre en œuvre des services de santé intégrés et holistiques qui sont principalement fournis par les Premières Nations dans les réserves et par les Inuit dans l’Inuit Nunangat grâce aux moyens ci-dessous.

- Financer et soutenir des programmes et des services communautaires culturellement pertinents liés à l’amélioration de l’accès à une alimentation saine, à l’activité physique, à la prévention et à l’arrêt du tabagisme commercial ainsi qu’à la prévention et à la gestion des maladies chroniques.
- Promouvoir le développement sain des enfants et mettre en œuvre le Cadre d’apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones élaboré conjointement.
- Continuer à soutenir les approches propres aux Inuit afin de réduire les taux de tuberculose dans l’Inuit Nunangat d’ici 2025 et d’éliminer la tuberculose dans l’Inuit Nunangat d’ici 2030.
- S’engager à faire en sorte que 95 % des Premières Nations dans les réserves et des Inuits de l’Inuit Nunangat qui sont séropositives pour le VIH soient au courant de leur état et reçoivent un traitement dans le but de parvenir à une suppression virale d’ici à 2025. Des fonds seront distribués aux organismes et communautés autochtones pour des initiatives ou des projets d’auto dépistage du VIH, de soins culturellement sûrs et de réduction des risques.
- Soutenir les communautés autochtones dans la lutte contre les maladies transmissibles existantes ou émergentes, les infections sexuellement transmissibles ainsi que les infections transmises par le sang en administrant des vaccins contre les maladies évitables.

- Soutenir le rétablissement et l'expansion des services de santé environnementale et publique afin de réduire les risques sanitaires liés à l'environnement, notamment en créant une équipe chargée de l'évaluation de l'incidence et de la santé.

Le Ministère veillera à ce que les enfants des Premières Nations et inuits aient accès aux services et aux aides sanitaires, sociales et éducatives dont ils ont besoin. SAC continuera à travailler à l'accomplissement de son mandat pour mettre pleinement en œuvre le principe de Jordan et l'Initiative : Les enfants inuits d'abord en :

- s'efforçant de combler les écarts en matière de santé et de résultats sociaux, de voir aux besoins distincts et aux conflits liés à la compétence, et de fournir des ressources ainsi qu'un soutien pour aider à maintenir les enfants dans leur foyer familial;
- continuant à collaborer étroitement avec des parties et des partenaires pour mettre en œuvre l'accord de règlement de 23,34 milliards de dollars qui a été approuvé par la Cour fédérale en octobre 2023 et qui porte sur l'indemnisation des personnes touchées par la définition restrictive du principe de Jordan adoptée par le gouvernement fédéral;
- collaborant avec des partenaires inuits dans le cadre d'un processus d'élaboration conjointe pour définir une approche propre aux Inuit qui répond mieux aux besoins à long terme des enfants inuits, tout en collaborant avec l'Inuit Tapiriit Kanatami et les organismes de traités inuits pour mieux faire connaître l'Initiative : Les enfants inuits d'abord.

SAC s'engage également à : continuer de faire progresser la mise en œuvre complète du Principe de Joyce et guider le travail en vue de dispositions législatives sur la santé autochtone qui sont fondées sur les distinctions; et à promouvoir des systèmes de santé qui respecteront les peuples autochtones et assureront leur sécurité et leur bien-être. De plus, le Ministère continuera à travailler avec des partenaires autochtones pour mettre en œuvre le Fonds d'équité en santé autochtone, un nouveau fonds de 2 milliards de dollars sur dix ans annoncé en mars 2023 parallèlement à du nouveau financement important en santé pour les provinces et les territoires. Le financement du Fonds d'équité en santé autochtone sera distribué, selon les distinctions, directement aux communautés des Premières Nations, inuites et métisses. Il doit servir à relever les défis uniques auxquels les peuples autochtones sont confrontés en matière d'accès équitable à des services de santé de qualité et culturellement sûrs, conformément aux priorités régionales et communautaires en matière de santé dirigées par les Autochtones. Cette initiative s'appuie sur les efforts déployés dans le cadre des dialogues nationaux pour éliminer le racisme dans les systèmes de santé au Canada.

Risque principal : Les modèles actuels des services fondés sur les programmes et l'absence d'une approche coordonnée ne soient pas conformes aux meilleures pratiques en matière de soins de santé de qualité centrés sur le patient.

Les engagements de 2024-2025 garantiront que le système de santé est plus conforme aux pratiques modernes en matière de soins de santé de qualité centrés sur le patient. Le Ministère mesurera, à l'aide d'autodéclaration sur l'état de santé, les progrès réalisés pour chaque distinction en vue de l'atteinte de résultats positifs en matière de santé. L'engagement continu avec les patients et leurs représentants permettra au Ministère de mieux comprendre les besoins des patients et de créer une approche systémique pour soutenir leur bien-être.

Résultat ministériel 2 : Les peuples autochtones sont en bonne santé mentale

La santé mentale est liée à l'état de santé général des individus et des communautés autochtones. Les efforts visant à remédier aux inégalités et aux obstacles rencontrés par les peuples autochtones en matière de bien-être mental sont fortement guidés par des cadres dirigés par des Autochtones, notamment les suivants : Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations, Honorer nos forces, Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits.

En 2024-2025, SAC continuera à collaborer avec des partenaires des Premières Nations, inuits et métis pour améliorer l'accès à des services de haute qualité; améliorer le bien-être dans les communautés autochtones; et soutenir les Autochtones dans la prise en charge de la prestation des services qu'ils choisissent en matière de santé mentale et de bien-être. Les programmes de bien-être mental financés par le gouvernement fédéral complètent les programmes et services offerts par les provinces et les territoires et visent à améliorer le bien-être des communautés autochtones en leur fournissant :

- un accès à des équipes multidisciplinaires locales de bien-être mental;
- des services intégrés aux sites de traitement par agonistes opioïdes;
- des initiatives de promotion de la vie et de prévention du suicide ainsi que des services de prévention et de traitement de la toxicomanie;
- un accès à des conseils cliniques en santé mentale et à du soutien culturel et émotionnel.

Le Ministère mesurera les progrès réalisés par les distinctions en vue d'accroître les résultats positifs en utilisant des données provenant d'enquêtes sur la santé autodéclarée qui demandent aux personnes interrogées d'évaluer leur santé mentale. Il s'agit d'un indicateur reconnu qui correspond étroitement à d'autres mesures de la santé mentale et du bien-être.

Résultat ministériel 3 : Les peuples autochtones ont accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral

SAC reconnaît que l'accessibilité à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral est essentielle pour assurer le bien-être physique et mental des peuples autochtones. Par exemple, le Ministère finance ou fournit directement des services de soins primaires dans 79 communautés éloignées et isolées des Premières Nations où l'accès aux services de santé provinciaux est très limité, et soutient un large éventail de services de santé et de soins continus.

Le programme des prestations supplémentaires en santé (également connu sous le nom de Services de santé non assurés) offre aux Premières Nations inscrites et aux Inuit reconnus une couverture pour une gamme de services médicaux nécessaires. En 2024-2025, SAC améliorera l'accès des clients au programme des prestations supplémentaires en santé en continuant à travailler avec l'Assemblée des Premières Nations pour mener un examen conjoint pluriannuel du programme, ainsi qu'à travailler avec l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Comité national inuit sur la santé pour définir les possibilités d'améliorer la prestation des services aux clients admissibles.

Les programmes de soins de longue durée et de soins continus permettent aux membres de la communauté, quel que soit leur âge, de rester dans leur communauté en recevant à domicile les soins dont ils ont besoin. En 2024-2025, SAC soutiendra les soins à domicile et les soins de longue durée à l'aide des mesures ci-dessous.

- Collaboration avec des partenaires des Premières Nations et inuits pour faire progresser l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de soins de longue durée et de soins continus.

- Début de l'élaboration conjointe des options du cadre de soins de longue durée et de soins continus pour les Métis et mise en œuvre du cadre dans les années à venir.
- Travail avec les partenaires fédéraux ainsi que les organismes des Premières Nations et des Inuit pour renforcer la capacité des communautés à planifier, à mettre au point et à fournir des services de soins à domicile complets, adaptés à la culture, accessibles et efficaces.
- Soutien des modèles communautaires de soins intégrés ainsi que des approches communautaires, fondées sur les distinctions, relatives aux soins palliatifs, aux soins de fin de vie et à l'utilisation de l'aide médicale à mourir.
- Soutien des besoins de la population pédiatrique en ce qui a trait aux soins de longue durée et aux soins à domicile, par le biais de programmes communautaires dirigés par des Autochtones, programmes qui s'ajoutent aux services actuels disponibles dans le cadre du principe de Jordan.

Le bien-être mental et physique passe par l'accès à des soins de santé primaires de qualité, en particulier dans les communautés éloignées et isolées, où l'accès aux services provinciaux et les ressources disponibles sont limités. En 2024-2025, SAC aidera à faciliter l'accès aux soins et à en assurer la continuité au moyen d'activités planifiées comme celles-ci-dessous.

- Poursuite de la mise en œuvre de l'investissement quinquennal de 354 millions de dollars prévu dans le Budget 2021 pour les soins cliniques aux clients. L'investissement vise à augmenter le nombre d'infirmières et d'autres professionnels de la santé dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations;
- Stabilisation du personnel de santé en poursuivant la mise en œuvre de stratégies visant à faciliter le recrutement et le maintien de fournisseurs de soins buccodentaires ainsi que l'application de la stratégie de demande de talents en soins infirmiers pour soutenir le personnel infirmier dans les communautés autochtones.
- Soutien à la création de conditions de travail plus sûres pour les professionnels de santé de première ligne.
- Travail avec des groupes provinciaux ou territoriaux de lutte contre les pénuries de médicaments ainsi qu'avec Santé Canada pour gérer les pénuries de médicaments.
- Promotion des technologies numériques de santé pour permettre aux personnes, aux familles et aux communautés des Premières Nations vivant dans des zones reculées d'avoir accès à des professionnels et à des services médicaux.

En 2024-2025, SAC continuera de travailler avec des partenaires autochtones afin de transformer les systèmes de santé et de trouver de nouvelles approches progressistes en vue d'améliorer les services et de soutenir la conception et la prestation indépendantes de services de santé de haute qualité par les Autochtones. Voici les mesures que prendra SAC.

- Continuer à gérer les responsabilités fédérales liées aux projets novateurs de transformation de la santé en soutenant la conception et la prestation dirigées par les Autochtones de services de santé financés par le gouvernement fédérale, et en étant un partenaire actif en matière de financement et de gouvernance auprès de la Régie de la santé des Premières Nations.
- Renforcer la capacité de données des communautés autochtones, accroître la collecte de données, l'accès aux données et l'utilisation des données relatives à la santé, et faciliter le transfert des données par l'intermédiaire de la mise en place d'un réseau de données autochtones solide.

- Maintenir, au moyen de l'agrément, des normes de soins de santé pour les Autochtones qui sont pertinentes sur le plan culturel et tiennent compte des traumatismes au sein des communautés autochtones.
- Augmenter le nombre de travailleurs de la santé des Premières Nations, inuits et métis par la mise en œuvre continue du Cadre des ressources humaines de la santé en soins infirmiers et de l'Initiative sur les ressources humaines en santé autochtone.

Risque principal : Que l'approche liée au recrutement et au maintien du personnel de même que les conditions de travail (environnement de travail, rémunération et incitations) peuvent entraver la capacité de recruter et de retenir les ressources humaines dans le domaine de la santé dont les communautés ont besoin.

SAC s'est engagé à créer des conditions de travail plus sûres pour les professionnels de santé de première ligne en renforçant la sécurité physique des postes de soins et autres lieux de travail, et en mettant à jour les politiques et directives en matière de sûreté et de sécurité. Bon nombre des activités prévues appuieront l'engagement du Ministère d'améliorer le recrutement et le maintien du personnel ainsi que les conditions de travail pendant cette pénurie mondiale de ressources humaines du domaine de la santé.

SAC fera le suivi des progrès réalisés en matière d'accès à des services de santé de qualité financés par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations, qui lui fournit des résultats sur la qualité perçue pour la prestation des services de santé dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations. Par l'intermédiaire des accords de financement et de nouvelle relation financière – subvention de dix ans, le Ministère mesurera également les progrès accomplis par rapport au transfert des services de santé aux Premières Nations. La cible a augmenté à 95 % pour 2026-2027 (précédemment ciblée à 94 % d'ici mars 2024) sur la base du financement actuel du programme pour soutenir les efforts et les ressources nécessaires à l'élaboration et au maintien d'un plan de santé dirigé par les Autochtones.

Aperçu des ressources prévues pour 2024-2025

- Dépenses prévues : 6,263,042,491 \$
- Ressources à temps plein prévues : 2 952

Priorités gouvernementales connexes

Les activités que le Ministère entreprendra en 2024-2025 dans le domaine de la santé contribueront à faire progresser les priorités gouvernementales ci-dessous.

- Explorer les options législatives et les politiques en matière de santé autochtone fondées sur les distinctions avec les partenaires des Premières Nations, inuits et métis ainsi qu'avec les provinces et les territoires (le cas échéant) contribue [à l'appel à l'action 19 de la Commission de vérité et réconciliation \(CRV\) du Canada](#), [à l'appel à la justice 3.1 pour les femmes et filles autochtones disparues et assassinées \(FFADA\)](#), [à l'article 21.1 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(Déclaration des Nations Unies\)](#) et aux [mesures 1.6, 1.7 et 1.8 de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(Loi sur la Déclaration des Nations Unies\)](#).

- Assurer un accès continu au [principe de Jordan](#) et à l'[Initiative : Les enfants inuits d'abord](#) pour tous les enfants admissibles des Premières Nations et les enfants inuits, quel que soit leur lieu de résidence au Canada, répond aux [appels à l'action 19 et 20 de la CVR](#).
- Soutenir la disponibilité accrue de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour les enfants des Premières Nations et inuits dans les communautés ainsi que promouvoir le développement sain des enfants contribue à faire avancer [l'appel à l'action 5 de la CVR](#) et [l'appel à la justice 3.2 pour les FFADA](#).
- Travailler avec ses partenaires à l'élaboration conjointe d'options pour un continuum de soins holistiques de longue durée qui respecte la culture et est fondé sur les distinctions; fournir un accès continu aux programmes de soins à domicile et de longue durée soutient [l'appel à l'action 22 de la CVR](#), [l'appel à la justice 7.2 pour les FFADA](#), [l'article 24.1 de la Déclaration des Nations Unies](#) et la [mesure 1.80 du plan d'action de la Déclaration des Nations Unies](#).
- Donner aux professionnels de la santé de la formation sur la compétence culturelle par la mise en œuvre continue du Cadre des ressources humaines de la santé en soins infirmiers et de la stratégie de recrutement et de maintien en poste des infirmiers contribuent à faire progresser [l'appel à l'action 23 de la CVR](#) ainsi que [la mesure 1.7 du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies](#).

Analyse comparative entre les sexes plus

- Le cadre de résultats pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, élaboré conjointement sous la direction d'Emploi et développement social Canada, ainsi que les données connexes qui seront obtenues par les partenaires autochtones sont attendus d'ici mars 2025. Ces ressources offrent la possibilité d'une plus grande désagrégation des données, selon la volonté des partenaires autochtones.
- L'élaboration (en cours) d'un nouveau système national de gestion de l'apprentissage pour les infirmières intégrera les considérations relatives à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle en ce qui concerne les conditions de santé, les risques, les résultats, l'évaluation et les besoins de gestion. D'autres considérations pour des soins sûrs et inclusifs sur le plan culturel qui répondent aux besoins de clients divers seront également incluses.
- Le National Council of Indigenous Midwives (Conseil national des sages-femmes autochtones) recueille des preuves en vue d'investissements supplémentaires dans la profession de sage-femme autochtone et se penche ainsi sur le rôle protecteur que peuvent jouer les sages-femmes et les doulas autochtones. Les travaux en cours avec le comité consultatif des femmes autochtones contribueront à faire en sorte que les voix de la diversité des sexes et de l'intégration des femmes soient prises en compte dans l'élaboration des politiques et la conception des programmes. Il s'agit notamment d'améliorer l'accès à des soins de santé sexuelle et génésique culturellement sûrs et, en particulier, de mettre fin à la stérilisation forcée ou contrainte des femmes autochtones.

Des plans supplémentaires peuvent être trouvés dans le [tableau d'information supplémentaire de l'analyse comparative entre les sexes plus](#).

*Domaine de service 2 : Enfants et familles***Dans la présente section**

- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles et principaux risques
- Aperçu des ressources prévues en 2024-2025
- Priorités gouvernementales connexes

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle au domaine des services aux enfants et aux familles, les indicateurs, les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau 4 : Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels

Les peuples autochtones ont une sécurité culturelle et une bonne santé sociale

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage des femmes autochtones qui ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale au cours des 12 derniers mois	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024			Diminution ses résultats d'une année sur l'autre ¹	Mars 2025
Pourcentage des demandes de séjour de nuit dans les refuges financés par SAC, faites par des femmes, des enfants ou des personnes 2ELGBTQI+*, qui sont satisfaites	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024			Maintenir ou augmenter les résultats d'une année sur l'autre ¹	Mars 2025
Pourcentage des personnes vivant dans des réserves qui reçoivent du soutien par l'entremise de l'aide au revenu	28,3 %	Non disponible ²	Non disponible ²	Maintenir ou diminuer les résultats d'une année sur l'autre ¹	Mars 2025

* Il existe plusieurs variantes de cet acronyme. Par souci d'uniformité, seul l'acronyme « 2ELGBTQI+ », qui respecte la norme du gouvernement du Canada, sera utilisé dans ce document, étant entendu que toutes les autres identités qui peuvent sembler exclues sont incluses dans le « + ».

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage des enfants des Premières Nations dans les réserves qui sont pris en charge	5,95 % ³	Non disponible ⁴	Non disponible ⁴	Maintenir ou diminuer les résultats d'une année sur l'autre ¹	Mars 2025
Pourcentage des enfants pris en charge qui sont placés avec un membre de la famille (prise en charge par la parenté)	26,98 % ⁵	Non disponible ⁴	Non disponible ⁴	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année sur l'autre ¹	Mars 2025
Pourcentage des collectivités des Premières Nations offrant des services de soutien à la famille visant à garder les familles unies	Non disponible ²	Non disponible ²	Non disponible ²	Non applicable ⁶	Non applicable ⁶
Nombre de groupes, de communautés et de peuples des Premières Nations exerçant leur compétence au titre de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024			18 ⁷	Mars 2025
Nombre de groupes, de communautés et de peuples Inuits exerçant leur compétence au titre de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024			1	Mars 2025
Nombre de groupes, de communautés et de peuples métisses exerçant leur compétence au titre de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024			1	Mars 2025

- 1- Cible provisoire présenté alors que le Ministère travaille à l'élaboration d'une cible finale en collaboration avec des partenaires. La cible finale sera déterminé en 2024-2025.
- 2- Une réforme du programme est en cours, et les indicateurs et résultats pourraient changer en conséquence une fois que les bases de références auront été définies.

- 3- Les résultats ont été révisés à la suite d'un nouveau calcul des données. Précédemment annoncé à 6,16 %, ce chiffre a été ramené à 5,95 %, les ensembles de données en double ayant été supprimés.
- 4- Les rapports des bénéficiaires et les saisies de données n'étaient pas achevés pour les années 2021-2022 et 2022-2023. Ces résultats seront présentés dans les prochains rapports dès que les données seront disponibles.
- 5- Les résultats ont été révisés à la suite d'un nouveau calcul des données. Précédemment annoncé à 27,04 %, ce chiffre a été ramené à 26,98 %, les ensembles de données en double ayant été supprimés.
- 6- Aucune cible n'a été fixée pour cet indicateur, car le programme des Initiatives de bien-être communautaire et en matière de compétence est inactif (il n'est plus en vigueur). Le programme n'accepte plus de propositions au titre des Initiatives de bien-être communautaire et en matière de compétence, et tous les fonds de celles-ci ont été transférés au volet de financement de la prévention. Par conséquent, le programme ne recueillons plus de résultats pour le programme des Initiatives de bien-être communautaire et en matière de compétence.
- 7- La projection pour 2024-2025 a été réajustée pour refléter la durée moyenne des négociations.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles et principaux risques

Le domaine des services à l'enfance et à la famille regroupe les programmes liés à la sécurité de la communauté, à la prévention de la violence familiale et aux programmes pour les enfants, les jeunes et les familles. Il comprend des programmes sociaux tels que l'aide au revenu, des programmes urbains et la compétence des Premières Nations, des Inuit et des Métis en matière de services à l'enfance et à la famille. Il appuie aussi l'obtention de meilleurs résultats dans l'intérêt supérieur de l'enfant et l'intégration de futurs programmes de sécurité et de prévention (par exemple, l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres et l'élaboration conjointe de la législation sur le maintien de l'ordre).

Résultat ministériel 4 : Les peuples autochtones ont une sécurité culturelle et une bonne santé sociale

SAC travaille avec les peuples autochtones, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les ministères fédéraux et les intervenants afin de traiter les questions de violence familiale en fournissant du financement pour les abris d'urgence, les maisons de transition, les logements d'hébergement et les programmes de prévention de la violence pour les femmes, les enfants, les personnes 2ELGBTQI+ et les familles autochtones. Les incertitudes liées à ces activités, comme la question de savoir si les programmes de sécurité communautaire actuels répondent aux besoins des Autochtones et à la nécessité d'une approche intégrée pour mieux soutenir les enfants et les familles, seront abordées en 2024-2025 à l'aide des moyens ci-dessous.

- Collaboration avec les partenaires autochtones et les fournisseurs de refuges et de logements de transition afin de revoir la formule de financement nationale utilisée pour allouer des fonds opérationnels aux refuges d'urgence pour les femmes, les enfants, les familles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones qui fuient la violence ainsi que pour intégrer les logements de transition dans le modèle de financement.
- Travail avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les partenaires autochtones et inuits sur l'Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones (de 2021-2022 à 2025-2026) afin de créer 38 abris d'urgence et 50 maisons de transition dans tout le Canada (y compris dans les zones urbaines et dans le Nord).

- Augmentation du pourcentage de communautés ou d'organismes bénéficiaires qui reçoivent des fonds de l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres, en mettant l'accent sur les projets inuits et métis. En 2024-2025, 31 millions de dollars seront investis pour soutenir les initiatives de sécurité et de bien-être communautaires dans les communautés des Premières Nations, des Inuit et des Métis. SAC entamera également une analyse préliminaire des options après la fin de l'initiative quinquennale en 2025-2026.

Risque principal : Que les programmes de sécurité communautaire actuels ne parviennent pas à s'attaquer aux défis croissants en matière de sécurité communautaire.

Le Ministère déterminera les progrès réalisés dans le domaine de la sécurité et de la violence communautaires en mesurant l'incidence des stratégies de prévention par l'intermédiaire de rapports de prestataires de services et de victimes de violence conjugale. La demande de résidence de refuge pour la nuit sera utilisée pour mesurer la portée des refuges et des logements de transition financés par SAC. Ces deux mesures répondent aux principaux engagements pris par le gouvernement du Canada dans le cadre de la voie fédérale pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones et des personnes 2ELGBTQI+.

Les actions identifiées par le ministère contribueront à accroître la quantité et la qualité du soutien nécessaire pour résoudre les problèmes de sécurité communautaire, en veillant à ce que les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones aient un meilleur accès aux services de sécurité et de bien-être.

Les initiatives dans ce domaine contribuent au mandat du Ministère de soutenir la sécurité et au bien-être des enfants, des jeunes et des familles autochtones par la réforme à long terme du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, en assurant une indemnisation juste et équitable, ainsi que la mise en œuvre du cadre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. En 2024-2025, SAC fera progresser ces engagements en :

- faisant progresser la mise en œuvre des mesures immédiates et continues, conformément à la décision au mérite du Tribunal canadien des droits de la personne de 2016 et à l'Entente de principe sur la réforme à long terme du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et le principe de Jordan, conclue le 31 décembre 2021;
- élaborant des politiques, en faisant des recherches sur les programmes et en améliorant la prestation des programmes pour soutenir la réforme à long terme du programme des Services à l'enfance et à la famille, y compris les questions de transformation, ainsi qu'en explorant des moyens plus efficaces et novateurs d'administrer les programmes et en progressant vers le transfert de la prestation des services;
- déterminant d'autres stratégies de mobilisation pour s'assurer que les points de vue des Autochtones ou des détenteurs de droits issus de traités sont représentés dans la réforme du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations;
- soutenant les efforts de renouvellement des accords sur les niveaux de service qui appuient la prestation du programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations au moyen d'une approche collaborative avec les Premières Nations concernées, les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Yukon, tout en veillant au respect des principes de la réforme à long terme.

Afin de faire progresser la sécurité et le bien-être des enfants, des jeunes et des familles des Premières Nations, le Ministère surveillera le soutien offert en s'appuyant sur les mesures de prévention visant à garder les familles ensemble, sur la proportion d'enfants des Premières Nations dans les réserves qui sont pris en charge et sur la proportion de ceux qui sont placés chez des membres de la famille.

SAC continue de travailler avec ses partenaires pour mettre pleinement en œuvre le cadre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (la « Loi ») et de faire avancer les priorités des communautés autochtones pour récupérer la compétence dans les domaines qui leur importent. Le Ministère explore aussi des moyens de s'éloigner de la *Loi sur les Indiens*. En 2024-2025, SAC soutiendra ces mandats en :

- continuant de soutenir les organes directeurs autochtones en leur fournissant des fonds pour le renforcement des capacités lorsqu'ils explorent ou exercent leur compétence conformément au cadre de la loi;
- encourageant une participation active aux tables de discussion sur les accords de coordination avec les organes directeurs autochtones afin de maintenir une approche évolutive axée sur les Autochtones, pour adapter les politiques et les procédures du programme et fournir un financement;
- effectuant l'examen des dispositions et du fonctionnement de la loi en collaboration avec les peuples autochtones;
- élaborant conjointement des cadres de financement à long terme fondés sur les distinctions pour l'exercice de la compétence;
- renforçant les capacités en matière de données avec les groupes, les communautés et les peuples autochtones et en mettant en place des systèmes et des approches de mesure du rendement des Services à l'enfance et à la famille.

Risque principal : Que l'absence d'une approche intégrée pour répondre aux besoins des enfants et des familles entraîne une incapacité de combler l'écart socioéconomique.

Ces activités sont axées sur l'utilisation d'une approche intersectorielle et sur la collaboration avec les peuples autochtones pour soutenir une méthode de soins intégrée qui servira mieux les enfants et les familles autochtones. Les progrès seront suivis par l'intermédiaire du nombre d'organes directeurs autochtones qui exercent leur compétence dans le cadre d'une *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

Le Programme d'aide au revenu permet aux personnes et aux familles admissibles résidant dans les réserves et au Yukon de recevoir des fonds pour couvrir les dépenses de base de la vie quotidienne. Il fournit des services de préparation à l'emploi conçus pour les aider à faire la transition vers le marché du travail. En 2024-2025, le Ministère continuera à fournir un soutien en :

- répondant aux besoins essentiels et en collaborant avec les communautés des Premières Nations afin de comprendre les nouveaux besoins des personnes et des familles à faible revenu dans les réserves;
- suivant les besoins émergents des personnes et des familles à faible revenu dans les réserves en raison de l'incidence continue de l'inflation élevée et de l'augmentation du coût de la vie;

- élaborant un nouveau système numérique qui permettra de prendre en temps opportun des décisions fondées sur des données probantes pour les bénéficiaires admissibles;
- travaillant avec les Premières Nations pour transférer la prestation de services du Programme d'aide au revenu au moyen d'une nouvelle relation financière et d'accords d'autonomie gouvernementale;
- soutenant le renforcement des capacités des organismes des Premières Nations qui dispensent des formations sur l'aide au revenu.

L'efficacité de la portée du Programme d'aide au revenu sera mesurée en surveillant le niveau d'aide au revenu fourni dans les réserves pour répondre aux besoins de la communauté. Le rendement du programme est mesuré par rapport aux programmes d'aide au revenu mis en œuvre par les provinces et les territoires. Le Programme fournit des renseignements sur les lacunes de la main-d'œuvre et l'autosuffisance des communautés.

Les Programmes urbains pour les peuples autochtones aident les Premières Nations, les Inuit et les Métis en apportant un soutien financier à un large éventail d'organismes autochtones urbains qui proposent des programmes et des services adaptés à la culture autochtone. Il s'agit de soutenir les populations autochtones urbaines vulnérables et à risque (femmes et filles, personnes âgées, personnes handicapées et jeunes). En 2024-2025, SAC prévoit de collaborer avec des partenaires clés comme l'Association nationale des centres d'amitié, l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centre et le Conseil national de la Coalition autochtone urbaine en vue de concevoir un nouvel instrument de collecte de données pour comprendre les fluctuations dans les offres de programmes et de services et produire des rapports connexes. Il sera ainsi possible de faire progresser les efforts du programme visant à améliorer les occasions socioéconomiques des populations autochtones en milieu urbain.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 5,435,494,537 \$
- Ressources à temps plein prévues : 447

Priorités gouvernementales connexes

Les activités que le Ministère entreprendra en 2024-2025 dans le domaine des services à l'enfance et à la famille contribueront à faire progresser les priorités gouvernementales connexes ci-dessous.

- Les programmes du domaine des services à l'enfance et à la famille pour mettre en œuvre [l'article 22.2 de la Déclaration des Nations Unies](#) ainsi que [la mesure 1.9 du Plan d'action de la Déclaration des Nations Unies](#) assurant aux femmes et aux enfants autochtones une protection complète contre toutes les formes de violence et de discrimination.
- [L'appel à la justice 4.7 pour les FFADA](#) dans le cadre des travaux de SAC visant à concrétiser l'établissement et le financement durable à long terme de refuges, d'espaces sûrs, de logements de transition, de maisons d'hébergement et de services pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTI+ autochtones.
- La mise en œuvre de la [voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#) et du [Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées de 2021](#) grâce aux efforts déployés dans le cadre de la Stratégie globale de prévention de la violence.
- La [mesure 1.29 du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies](#) au moyen d'une réforme immédiate et à long terme des services à l'enfance et à la famille dans les réserves et au

Yukon et de la mise en œuvre du cadre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*. Les progrès réalisés à l'aide de l'approbation par la Cour fédérale, en octobre 2023, de l'Entente de règlement relative aux Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, au principe de Jordan et au groupe Trout ont validé l'expérience des enfants et des familles des Premières Nations victimes de pratiques discriminatoires. C'est une première étape dans le rétablissement de la dignité et du respect en vue d'une guérison et d'une réconciliation.

Analyse comparative entre les sexes plus

- SAC s'appuiera sur la consultation des partenaires autochtones afin de prendre des décisions éclairées concernant la refonte des formules de financement pour les refuges d'urgence pour les victimes de violences familiales.
- L'élargissement du réseau des centres d'hébergement actuel pour qu'il y ait des centres dans d'autres emplacements à travers le pays, ainsi que l'ajout de maisons de transition, permettront au Ministère d'atteindre des populations ayant auparavant accès à peu de services et de combler le fossé entre les centres d'hébergement d'urgence et le retour à la communauté. En se faisant offrir des séjours prolongés, les personnes ayant accès au refuge auront davantage de possibilités de perfectionner leurs compétences et leurs capacités et de devenir autonomes.
- En fournissant aux communautés et aux organismes autochtones à but non lucratif des fonds pour la prévention de la violence et la sensibilisation dans le cadre d'un appel de propositions annuel, on leur permettra de se concentrer sur les sous-populations de leur choix (par exemple, les hommes et les garçons, les victimes du trafic sexuel, etc.) tout en élargissant leur champ d'application pour inclure l'ensemble du Canada, sans se limiter aux activités dans les réserves. On augmente ainsi la capacité de répondre aux besoins des populations ayant précédemment accès à peu de services (par exemple, les Premières Nations à l'extérieur des réserves, les Inuit et les Métis).
- L'élaboration d'une nouvelle solution numérique pour l'aide au revenu permet d'améliorer les éléments de données en vue d'analyses plus efficaces et plus rapides de l'analyse comparative entre les sexes plus. Le Ministère sera ainsi mieux placé pour mener des exercices d'élaboration de politiques et de planification et pour soutenir les bénéficiaires des programmes.
- SAC continuera à surveiller les répercussions de la mise en œuvre de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* ainsi que son incidence sur les divers groupes d'enfants et de familles. Il sera ainsi possible de s'assurer que le Ministère favorise l'humilité culturelle et la sécurité, la création de milieux de travail inclusifs ainsi que sûrs sur les plans psychologique et culturel pour tous les employés, et l'application de l'ACS Plus à la gestion des litiges.

Des plans supplémentaires peuvent être trouvés dans [le tableau d'information supplémentaire de l'analyse comparative entre les sexes plus](#).

*Domaine de service 3 : Éducation***Dans la présente section**

- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles et principaux risques
- Aperçu des ressources prévues en 2024-2025
- Priorités gouvernementales connexes

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle au domaine des services d'éducation, les indicateurs, les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau 5 : Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels

Les étudiants autochtones progressent dans leur éducation

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage d'élèves des Premières Nations vivant dans les réserves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires	Nouvel indicateur introduit en 2022-2023		Respect des délais : 26 % Durée prolongée : 44 % ¹	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année sur l'autre ²	Mars 2025
Nombre de Premières Nations qui ont un modèle d'éducation transformatif	180	184	206	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année sur l'autre ²	Mars 2025
Nombre d'étudiants des Premières Nations touchant une aide financière qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	1 434 ³	1 148 ³	1 664 ³	4,110-4,494	Mars 2025
Nombre d'étudiants Inuits touchant une aide financière qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	Non disponible	110	227 ⁴	50 ⁵	Mars 2025

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Nombre d'étudiants métis touchant une aide financière et qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires	Non disponible	1 254	713 ⁶	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année sur l'autre ²	Mars 2025

- 1- Une nouvelle méthodologie fondée sur les cohortes a été instaurée en 2022-2023 pour mesurer deux taux d'obtention de diplôme distincts reflétant les élèves qui obtiennent leur diplôme « à temps » (trois ans après le début de la 10e année) ou sur une « période prolongée » (cinq ans après le début de la 10e année). Les taux d'obtention de diplôme correspondent à l'année scolaire 2021-2022, car les résultats ne peuvent être communiqués qu'au cours de l'exercice suivant, les calendriers de l'année scolaire et de l'exercice ne concordant pas. De plus, les Premières Nations ne déclarent si un élève a obtenu son diplôme au cours d'une année scolaire qu'au début de l'année scolaire suivante.
- 2- Des cibles ont été fixées en mars 2023 pour maintenir ou augmenter les résultats d'une année à l'autre à partir de 2023-2024.
- 3- Les résultats sont fondés sur les données provenant des rapports des bénéficiaires du Registre annuel des étudiants de niveau postsecondaire des Premières Nations. Ils représentent les données de l'exercice précédent. Les données comprennent les étudiants qui reçoivent une aide financière pour suivre un programme dans le cadre du Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université. Pour 2020-2021, 42,5 % des données du Registre annuel des étudiants de niveau postsecondaire des Premières Nations reçues avaient été remplies dans leur intégralité (définitives) au moment de la rédaction du rapport. Pour 2021-2022, 40,39 % des données avaient été reçues comme étant définitives au moment de la rédaction du rapport. Pour 2022-2023, 41,15 % des données avaient été reçues comme étant définitives au moment de la rédaction du rapport.
- 4- Au moment de la rédaction du rapport, 75 % des données définitives sur l'enseignement postsecondaire des Inuit avaient été reçues. Ce résultat porte sur l'année scolaire 2021-2022.
- 5- Ce chiffre correspond à la cible initiale fixée lors de l'établissement de la Stratégie d'éducation postsecondaire des Inuits dans le cadre du budget 2019. Les données réelles des partenaires inuits indiquent que la cible initiale a été dépassée en 2021-2022 et 2022-2023.
- 6- Après une discussion directe avec les bénéficiaires des fonds, il a été déterminé que le changement de résultat reflète la prise de décision autochtone sur la meilleure façon d'allouer les fonds aux étudiants individuels, y compris à la phase d'étude. Le nombre total d'étudiants soutenus peut ne pas rester le même d'une année à l'autre. Par exemple, au cours d'une année fiscale donnée (par exemple 2021-2022), les bénéficiaires peuvent choisir de soutenir en priorité les étudiants en dernière année d'études, qui obtiennent leur diplôme à la fin de leur année d'études. Au cours des années suivantes (par exemple 2022-2023), les mêmes bénéficiaires peuvent choisir de transférer le soutien aux étudiants des premières années d'études qui ne sont pas encore sur le point d'obtenir leur diplôme, mais qui progressent néanmoins dans leurs études. Cela peut donner la fausse impression d'une baisse significative de la réussite des étudiants d'une année à l'autre si elle n'est pas mise en contexte par une discussion avec les bénéficiaires. Les partenaires autochtones sont les mieux placés pour raconter leurs réussites.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles et principaux risques

Le domaine des services éducatifs regroupe les programmes éducatifs qui font la distinction entre l'enseignement primaire ou secondaire et l'enseignement postsecondaire afin de permettre la présentation de résultats distincts et de mieux tenir compte des besoins, de la culture et de la langue des élèves

Résultat ministériel 5 : Les étudiants autochtones progressent dans leur éducation

Les mesures de SAC concernant l'éducation primaire et secondaire reflètent les perspectives autochtones en matière de réussite scolaire. Le Ministère mettra l'accent sur la promotion de la réussite scolaire dans la planification de ses activités de 2024-2025, par les moyens ci-dessous.

- Augmentation du nombre d'étudiants des Premières Nations qui mènent des études et progressent dans leurs études.
- Contribue à combler le fossé en matière d'éducation en aidant les élèves des Premières Nations à atteindre des niveaux d'éducation secondaire comparables à ceux des élèves non autochtones au Canada.
- Collaboration avec les partenaires pour affiner et mettre à jour les formules de financement provisoire afin de soutenir des programmes d'éducation adaptés à la culture.
- Offre de possibilités de financement aux Premières Nations pour explorer et développer leur vision de résultats durables et améliorés en matière d'éducation par le biais du Programme de partenariats en éducation.
- Soutiens les partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur vision à long terme de la réussite éducative.
- Poursuite de la mise en œuvre du Programme des centres éducatifs et culturels des Premières Nations et des Inuit, du Programme de recherche et d'apprentissage, du Programme innovation en éducation et de la politique d'éducation spécialisée à coûts élevés.
- Élargissement de l'accès à l'éducation des adultes à l'aide des 350 millions de dollars sur cinq ans annoncés dans le budget de 2021 pour les Premières Nations dans les réserves et celles inscrites au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Communication avec les partenaires des Premières Nations au sujet de certains volets liés à l'éducation des adultes dans le cadre plus large de la mesure du rendement pour l'enseignement primaire et secondaire.

SAC mesurera le nombre de Premières Nations bénéficiant de modèles éducatifs transformateurs comme les accords régionaux en matière d'éducation, en tant qu'indicateur du contrôle de l'éducation des Premières Nations par celles-ci.

Risques principaux :

- Que le ministère pourrait avoir des difficultés à suivre le rythme des coûts réels de l'enseignement postsecondaire, en raison de la hausse de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'éducation.
- Que le pourrait éprouver des difficultés à conclure certains accords régionaux en matière d'éducation et à combler les lacunes en matière d'éducation en raison d'un financement différentiel limité.

À ce jour, dix accords régionaux en matière d'éducation ont été signés et soutiennent environ 25 000 étudiants dans cinq provinces. Le Ministère continuera à travailler auprès des Premières Nations pour élaborer des accords régionaux en matière d'éducation. En soutenant le contrôle de l'éducation des Premières Nations par celles-ci, SAC aide les étudiants des Premières Nations vivant dans les réserves à atteindre des niveaux d'éducation secondaire comparables à ceux des étudiants non autochtones du Canada. Ces engagements contribueront à la réalisation de la cible du Ministère de faire progresser l'éducation en instaurant une égalité réelle.

L'obtention d'un diplôme d'études secondaires est une mesure, reconnue partout, de la réussite de la maternelle à la douzième année. Afin d'évaluer plus précisément les progrès réalisés par les élèves des Premières Nations vivant dans les réserves, les taux d'obtention de diplôme « à temps » et sur une « période prolongée » continueront d'être mesurés pour aider à évaluer si les écarts de taux d'obtention de diplôme d'études secondaires entre les élèves des Premières Nations et les élèves non autochtones sont en train de se résorber.

De même, SAC s'efforce de mieux répondre aux besoins en matière d'éducation en améliorant l'accès aux programmes d'études postsecondaires, le financement pour les étudiants des Premières Nations, les étudiants inuits et les étudiants métis, et les stratégies et programmes qui permettent aux jeunes inuits et aux jeunes des Premières Nations d'acquérir des compétences, de vivre des expériences d'apprentissage et d'obtenir des possibilités dont ils ont besoin pour trouver et conserver un emploi ou pour retourner aux études.

En 2024-2025, le Ministère continuera de collaborer avec Emploi et Développement social Canada et d'autres ministères fédéraux pour soutenir la Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations, tout en s'efforçant d'élargir les modalités et de moderniser le programme en fonction des recommandations découlant de consultations terminées en 2022-2023.

SAC continuera également à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires en :

- mettant en œuvre les stratégies d'enseignement postsecondaire élaborées pour les Premières Nations, les Inuit et les Métis afin de mieux répondre aux besoins des étudiants et des établissements ainsi que de rendre compte des résultats;
- élaborant des modèles régionaux à long terme pour l'enseignement postsecondaire des Premières Nations, tout en explorant les options de financement et en menant des analyses pour améliorer la flexibilité des conditions du programme.

Les indicateurs de rendement de l'éducation postsecondaire ont été élaborés avec les partenaires, et SAC cherchera à mesurer le nombre d'étudiants financés chez les Premières Nations, les Inuit et les Métis qui obtiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires, car l'obtention d'un diplôme

est une mesure clé de la réussite des étudiants au niveau postsecondaire, réussite qui a une incidence sur la participation au marché du travail. SAC utilisera des données fondées sur les distinctions pour démontrer le nombre d'étudiants postsecondaires des Premières Nations soutenus d'une année à l'autre.

Risque principal : Que les mesures non autochtones du niveau d'éducation peuvent ne pas refléter les réalités des étudiants autochtones et leurs points de vue sur la réussite scolaire.

Ces engagements garantiront la recherche et la prise en compte des perspectives autochtones en matière de réussite scolaire pour mesurer le niveau d'éducation. Le Ministère continuera de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires afin d'identifier les besoins et de fournir un accès à des services et à des ressources éducatives qui reflètent mieux les besoins, la culture et la langue des élèves.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 3 456 920 883 \$
- Ressources à temps plein prévues : 343

Priorités gouvernementales connexes

Les activités que le Ministère entreprend en 2024-2025 dans le domaine de l'éducation contribueront à faire progresser les priorités gouvernementales ci-dessous.

- Les ententes en matière d'éducation appuient [l'appel à l'action 7, l'article 14.1 de la Déclaration des Nations Unies](#) et [la mesure 2.19 du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies](#) en donnant aux étudiants des Premières Nations accès à une éducation dans leur langue maternelle, ce qui s'inscrit dans leur fondement culturel.
- Les programmes d'éducation des adultes des Premières Nations contribuent à soutenir les [appels à la justice 1.1 et 4.4 pour les FFADA](#) en fournissant un accès équitable à l'éducation, à la formation scolaire et aux occasions d'emploi pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones.
- Les programmes fondés sur les distinctions qui contribuent à accroître l'accès à l'enseignement postsecondaire et aux établissements d'enseignement postsecondaire autochtones pour les étudiants des Premières Nations, inuits et métis appuient [les appels à l'action 7, 11 et 62.3 de la CVR](#).
- La Stratégie d'emploi pour les jeunes inuits et des Premières Nations appuie [l'article 21.1 de la Déclaration des Nations Unies](#) et [la mesure 1.102 du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies](#) en contribuant à faire respecter le droit à l'autodétermination sur les questions socioéconomiques et en offrant des possibilités de formation professionnelle et de formations supplémentaires aux jeunes des Premières Nations et aux jeunes inuits.

Analyse comparative entre les sexes plus

- Un cadre de performance global pour l'éducation des adultes sera élaboré avec les partenaires des Premières Nations en vue d'une mise en œuvre en 2024-2025. Le cadre comprendra des indicateurs mesurant les incidences de l'éducation sur la participation des adultes aux programmes d'éducation ainsi que des éléments d'évaluation qualitative pour évaluer les incidences à court, à moyen et à long terme sur l'éducation des adultes.

- Les travaux se poursuivront auprès des partenaires des Premières Nations pour atteindre l'objectif d'égalité réelle dans le financement de l'enseignement primaire et secondaire des Premières Nations et veiller à ce que les enfants et les étudiants des Premières Nations, quel que soit leur sexe, soient soutenus.
- Les investissements se poursuivront en faveur de l'école maternelle à temps plein pour les enfants de 4 et 5 ans, de programmes parascolaires, de la langue et de la culture, ainsi que de produits menstruels gratuits pour les élèves qui fréquentent les écoles situées dans les réserves.
- Les stratégies d'enseignement postsecondaire fondées sur les distinctions permettront de s'attaquer aux facteurs qui perpétuent le fossé existant depuis longtemps entre les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones.

Des plans supplémentaires peuvent être trouvés dans [le tableau d'information supplémentaire de l'analyse comparative entre les sexes plus](#).

*Domaine de service 4 : Infrastructure et environnement***Dans la présente section**

- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles et principaux risques
- Aperçu des ressources prévues en 2024-2025
- Priorités gouvernementales connexes

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle au domaine des services d'infrastructure et d'environnement, les indicateurs, les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau 6 : Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels

Les communautés autochtones disposent de gestion des terres et d'infrastructures durables

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage des systèmes publics d'approvisionnement en eau potable situés dans les réserves financièrement soutenues par Services aux Autochtones Canada qui ont un faible niveau de risque	Non disponible ¹	55 % ²	Non disponible ³	70 %	Mars 2026
Pourcentage des systèmes publics de traitement des eaux usées situés dans les réserves financièrement soutenus par Services aux Autochtones Canada qui ont un faible niveau de risque	Non disponible ¹	42 % ²	Non disponible ³	69 %	Mars 2026
Pourcentage des foyers des Premières Nations qui comptent plus d'une personne par pièce	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024			10,7 %	Mars 2026
Pourcentage de logements des Premières Nations qui sont adéquats, selon les évaluations et les rapports des Premières Nations	72,7 %	72,6 %	Non disponible ⁴	75 %	Mars 2025
Pourcentage d'autres infrastructures communautaires financées par Services aux Autochtones Canada dans les réserves dont l'état est jugé « bon » ou « nouveau »	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024			45 %	Mars 2026
Pourcentage des infrastructures scolaires dans les réserves dont l'état est coté « bon » ou « nouveau »	53 % ⁵	54 % ⁵	55 % ⁵	60 %	Mars 2026

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage des établissements de santé dans les réserves dont l'état est jugé « bon » ou « nouveau »	84 %	84 %	84 % ⁶	75 %	Mars 2025
Pourcentage des collectivités des Premières Nations qui ont un système adéquat de gestion des déchets solides	37,3 %	34,6 %	40,5 % ⁷	65 %	Mars 2028
Pourcentage de sites contaminés à risque élevé dans des réserves où des activités d'assainissement sont réalisées	29 %	34,9 %	17,6 % ⁸	20 % ⁸	Mars 2025

- 1- Les résultats pour 2020-2021 ne sont pas disponibles car les données de déclaration ont été affectées par les restrictions liées à la COVID-19, et les inspections annuelles de routine pour de nombreux systèmes d'eau et d'eaux usées n'ont pas pu être effectuées. Le plan ministériel 2023-2024 a publié par erreur un résultat de 48 %.
- 2- Les résultats pour 2021-2022 n'étaient pas disponibles auparavant et ont depuis été déterminés comme étant 55% (eau) et 42% (eaux usées). Pour 2021-2022, les données d'inspection des réseaux d'eau et d'assainissement étaient incomplètes en raison des perturbations en cours pendant la pandémie de la COVID-19. Les indicateurs pour 2021-2022 ont été calculés en utilisant les données partielles disponibles - les indicateurs ne sont donc pas représentatifs de l'état réel des actifs d'eau potable et d'eaux usées dans les Premières Nations et ne devraient pas être comparés aux années précédentes.
- 3- Le cycle de rapport sur l'eau et les eaux usées est décalé d'un an, et les données de 2022-2023 ne sont pas encore disponibles. Les données devraient être disponibles en 2024-2025.
- 4- Le résultat pour 2022-2023 sera fondé sur les données définitives du Rapport annuel sur les infrastructures communautaires et sur le logement de décembre 2022. Les résultats réels seront présentés dans le Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024.
- 5- Les résultats incluent toutes les écoles soutenues par SAC et gérées par les bandes, les écoles fédérales et les écoles privées et autonomes. Ils ne comprennent pas les écoles provinciales. Un vaste nettoyage de toutes les données relatives aux actifs scolaires a été réalisé au début de l'année 2021 afin de corriger les classifications des actifs scolaires. Par conséquent, la base de référence de 2020-2021 a été légèrement modifiée. La nouvelle méthodologie, combinée au nettoyage des données, explique la baisse apparente des résultats de 59 % à 53 % en 2020-2021 ainsi que les résultats de 54 % en 2021-2022.
- 6- La période de trois ans visée par le présent rapport comprend les inspections effectuées de 2019-2020 à 2021-2022 au moyen du processus du Système de rapport sur la condition des biens.
- 7- Certaines communautés ont été ajoutées au calcul en 2022-2023 pour tenir compte des Premières Nations qui ont plusieurs sites nécessitant des systèmes de gestion des matières résiduelles séparés.
- 8- La cible précédente de 29 % n'a pas été atteinte en 2022-2023 en raison d'un changement récent élargissant les lignes directrices d'admissibilité du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, qui soutient maintenant le traitement de plusieurs sites dans une communauté (risque faible, moyen et élevé), de l'augmentation des coûts du projet en raison de l'inflation et des problèmes de la chaîne d'approvisionnement, et de l'ajout de nouveaux sites hautement prioritaires à l'inventaire du Programme des sites contaminés dans les réserves. C'est ce qui explique la diminution du résultat pour 2022-2023. La cible a été mise à jour pour refléter le contexte actuel d'exécution des projets.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles et Principaux risques

Les programmes du domaine des services d'infrastructure et d'environnement reflètent les liens entre la gestion des terres, de l'environnement et des ressources naturelles, les infrastructures résilientes, les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets ainsi que l'état de préparation et la gestion des situations d'urgence. Ces composantes de programme interdépendantes améliorent la santé, le bien-être et les résultats socioéconomiques. Quant aux programmes, ils comprennent des mesures d'aide pour : les ajouts aux réserves, le renforcement des capacités de gestion des terres et de l'environnement, la formation spécialisée, la planification de l'utilisation des terres. Les mesures d'aide permettent aux communautés des Premières Nations de gérer efficacement leurs propres terres de réserve, d'atteindre les objectifs socioéconomiques de la communauté et de renforcer la gouvernance foncière sur les terres de réserve et les ressources naturelles.

Résultat ministériel 6 : Les communautés autochtones disposent de gestion des terres et d'infrastructures durables

L'infrastructure communautaire aide les communautés des Premières Nations vivant dans les réserves à se doter d'infrastructures fiables et durables comme des logements, des établissements d'enseignement, des infrastructures de santé, des installations d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées, et d'autres infrastructures communautaires. Par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et de services sociaux et économiques, SAC continue d'offrir aux Premières Nations la souplesse nécessaire pour modifier leurs plans d'approvisionnement et de construction en cas d'événements imprévus (par exemple, problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, défis liés au changement climatique). Les programmes environnementaux travaillent en étroite collaboration pour s'assurer que les projets d'infrastructure se déroulent avec un minimum d'incidence sur l'environnement.

Logement

- *Dépenses prévues en 2024-2025 : 744 397 539 \$*

L'accès à un logement adéquat est essentiel à la santé et au bien-être de la communauté. SAC évaluera les besoins en logement dans les réserves en mesurant le pourcentage des ménages des Premières Nations vivant dans un logement qui contient plus d'une personne par pièce ainsi que le pourcentage des logements des Premières Nations qui sont adéquats selon l'évaluation et le rapport effectués par les Premières Nations. En 2024-2025, SAC aidera les Premières Nations à gérer, à exploiter et à entretenir les logements dans les réserves et les infrastructures connexes en :

- soutenant la construction et la rénovation de logements dans les réserves avec des partenaires industriels, nationaux, provinciaux et municipaux, y compris la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- soutenant le recrutement et le maintien en poste de gestionnaires de logements dans les communautés des Premières Nations;
- soutenant la mise en place d'un réseau national de prêteurs de logements autochtones;
- faisant progresser la construction et la rénovation des maisons tout en continuant à soutenir [l'Initiative d'innovation pour la construction de logements dans les communautés autochtones](#).

Installations d'enseignement

- *Dépenses prévues en 2024-2025 : 145 834 239 \$*

Les établissements d'enseignement de qualité sont un facteur important de la réussite scolaire ainsi qu'une composante d'une infrastructure fiable et durable dans les communautés des Premières

Nations. Les investissements dans les établissements d'enseignement comprennent les nouvelles constructions, les ajouts, et les rénovations ou réparations majeures d'écoles existantes dans les communautés des Premières Nations.

En 2024-2025, SAC investira dans les établissements d'enseignement en :

- visant d'achever la majeure partie des nouveaux projets de construction et d'agrandissement d'établissements d'enseignement;
- mesurant l'état des écoles financées par SAC afin de déterminer si les investissements dans l'infrastructure éducative se traduisent par des environnements d'apprentissage physiques de qualité pour les élèves des Premières Nations;
- collaborant avec les partenaires autochtones pour moderniser l'ensemble des politiques relatives aux établissements d'enseignement, tout en veillant à ce que les politiques de SAC se traduisent par des établissements d'enseignement de qualité.

Établissements de santé

- *Dépenses prévues en 2024-2025 : 324 771 003 \$*

En 2024-2025, SAC soutiendra l'avancement des projets d'infrastructure de santé en :

- investissant dans des projets d'investissement pluriannuels et dans des réparations et rénovations hautement prioritaires;
- continuant de financer et de mettre en œuvre le Fonds pour l'infrastructure sociale, le Fonds d'infrastructure des communautés autochtones et d'autres initiatives d'amélioration des programmes et des services de santé;
- soutenant le Mercury Care Framework (cadre de soins pour le mercure) de l'Aubpeeschoseewagong Netum Anishinabek dans la construction du « Mercury Care Home and Wellness Centre » afin de répondre aux besoins uniques en matière de soins de santé des personnes souffrant des effets de l'exposition au mercure ainsi qu'en offrant une aide à la vie quotidienne aux personnes qui en ont besoin.

En outre, SAC améliorera la conception et la prestation de programmes et de services de santé communautaire en finançant les bénéficiaires admissibles des Premières Nations et les bénéficiaires inuits pour la planification, la construction, la rénovation ou la réparation de l'infrastructure de santé communautaire, afin de donner aux professionnels de la santé les espaces fonctionnels nécessaires pour offrir des services de santé de manière sûre et efficace dans leurs communautés.

Le Ministère mesurera la proportion d'établissements de santé dont l'état est jugé « bon » ou « nouveau » afin d'évaluer dans quelle mesure les Premières Nations disposent d'une infrastructure fiable, durable et gérée par la communauté.

Autres infrastructures et activités communautaires

- *Dépenses prévues en 2024-2025 : 2 567 610 136 \$*

Les autres programmes d'infrastructure communautaire améliorent la qualité de vie et l'environnement des communautés des Premières Nations en favorisant leur bien-être par l'offre de projets relatifs à ce qui suit : protection des personnes et établissement de relations entre elles; services et bâtiments dans des domaines comme celui des systèmes énergétiques; connectivité; protection contre les incendies; routes et ponts; atténuation structurelle; installations culturelles et récréatives; bâtiments administratifs

de la bande; planification et perfectionnement des compétences; gestion des biens; transfert des services.

En 2024-2025, SAC mesurera l'état de ses investissements dans l'infrastructure pour déterminer si ces investissements se traduisent par des environnements physiques de qualité qui répondent aux besoins de longue date des communautés des Premières Nations dans les réserves.

En 2024-2025, SAC soutiendra les projets d'infrastructure communautaire en :

- maintenant et en formant des partenariats, en évaluant les besoins des communautés des Premières Nations et en établissant des priorités en matière d'investissements dans les infrastructures;
- soutenant les communautés des Premières Nations, les conseils de bande, les conseils tribaux et les organismes autochtones pour construire, rénover et entretenir d'autres infrastructures communautaires durables au moyen du Fonds d'infrastructure des Premières Nations, y compris :
 - des projets d'atténuation structurelle visant à réduire l'incidence des catastrophes naturelles sur les communautés des Premières Nations (par exemple, la construction de digues);
 - des projets énergétiques visant à améliorer et à optimiser les systèmes énergétiques au moyen d'initiatives de modernisation et d'efficacité énergétique, pour passer de l'utilisation de combustibles fossiles à l'utilisation d'énergie de substitution, notamment l'énergie solaire, hydroélectrique, éolienne, etc.;
 - projets de connectivité pour soutenir l'augmentation de la vitesse de l'internet et permettre un fonctionnement et une maintenance efficaces des infrastructures communautaires vitales;
 - des projets de protection contre les incendies, y compris des activités d'éducation et de prévention;
 - des projets liés aux routes et aux ponts, y compris aux routes d'hiver, pour soutenir le développement durable à long terme des communautés.
- travaillant avec la Nation de Lubicon Lake pour faire avancer le projet de construction de la communauté de celle-ci et veiller à ce que les projets restent dans le cadre de l'accord de règlement;
- continuant à soutenir les partenaires des Premières Nations pour élaborer et fournir des solutions d'infrastructure et faire progresser le transfert de la prestation de services de logement et d'infrastructure aux organismes dirigés par les Premières Nations;
- intégrant le processus d'examen environnemental à la planification des infrastructures, afin d'y ajouter des considérations relatives au changement climatique et à l'atténuation efficace des incidences environnementales négatives.

Risque principal : Que l'inflation et la pénurie mondiale de fournitures et de main-d'œuvre dans les modèles de financement actuels peuvent avoir un impact sur les calendriers et les coûts prévisionnels des projets.

Les engagements du Ministère reconnaissent les risques liés aux pressions inflationnistes et à la pénurie mondiale de fournitures et de main-d'œuvre. Les risques sont atténués par la possibilité de modifier les plans en cas d'événements imprévus (par exemple, des problèmes de chaîne d'approvisionnement) et permettent aux partenaires autochtones de reporter des fonds.

Eau et eaux usées

- *Dépenses prévues en 2024-2025 : 518 905 415 \$*

L'approvisionnement en eau potable pour les Premières Nations dans les réserves est une responsabilité partagée entre les communautés des Premières Nations et le gouvernement du Canada. Tandis que les Premières Nations conçoivent, construisent et exploitent leurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, le Ministère fournit des conseils et un soutien financier aux communautés des Premières Nations pour leurs systèmes publics d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Il veille aussi à la mise en place de programmes de surveillance de la qualité de l'eau potable. Des investissements de 1,55 milliard de dollars sur deux ans ont été annoncés dans l'énoncé économique de l'automne 2023 pour aider à garantir l'accès à l'eau potable et le traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations.

SAC poursuivra son engagement d'éliminer tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves et de veiller à ce que des investissements et des ressources à long terme soient mis en place pour éviter de nouveaux avis en :

- soutenant la planification, l'approvisionnement, la construction et la mise en service de projets d'investissement dans le domaine de l'eau et des eaux usées, qu'il s'agisse de nouvelles constructions, de réparations ou de mises à niveau des systèmes; Le financement sera orienté vers :
 - les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées pour soutenir les communautés dans le cadre de projets visant à lever les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les réserves;
 - le programme d'amélioration de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées des Premières Nations.
- aidant les communautés à atteindre leurs cibles environnementales (y compris la conformité avec le règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement d'Environnement et Changement climatique Canada, le respect des directives canadiennes sur la qualité de l'eau potable, le soutien accru aux projets d'assainissement et l'appui à l'initiative des obligations vertes);
- soutenant la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de l'eau et de l'assainissement afin que celle-ci puisse garantir une eau potable propre et sûre, ainsi qu'un traitement efficace des eaux usées dans les communautés;
- travaillant avec les détenteurs de droits et les organismes des Premières Nations pour soutenir la nouvelle proposition de loi intitulée *Loi concernant l'eau, les sources d'eau, l'eau potable, les*

eaux usées et les infrastructures connexes sur les terres des Premières Nations, dans le cadre du processus parlementaire.

SAC évaluera si les communautés des Premières Nations disposent d'une infrastructure fiable et durable en déterminant le pourcentage de systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées présentant un faible risque. L'augmentation du pourcentage de systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées à faible risque est le signe d'une amélioration générale de la fiabilité et de la durabilité de l'infrastructure de l'eau.

Risque principal : Que l'état actuel ou l'efficacité de l'infrastructure existante empêche le Ministère de combler l'écart.

Les activités entreprises dans les domaines du logement, de l'éducation et de la santé permettront de s'assurer que les communautés autochtones disposent d'infrastructures adéquates, fiables et durables. Ces activités continueront à être soutenues dans la gestion, l'exploitation et l'entretien des installations.

SAC aide les Premières Nations à réaffirmer leur compétence dans les domaines qui leur importent en soutenant la gestion durable des terres, de l'environnement et des ressources naturelles. En 2024-2025, SAC continuera d'aider les Premières Nations à gérer durablement leurs terres et leur environnement afin d'atténuer les incidences du changement climatique et d'autres problèmes environnementaux, de réduire le nombre de communautés des Premières Nations touchées par le changement climatique et d'autres problèmes environnementaux, ainsi qu'assainir les terres contaminées et les rendre disponibles pour le développement communautaire ou économique en :

- menant un exercice de renouvellement du Programme des sites contaminés dans les réserves pour répondre à l'analyse des lacunes en matière de politiques et à l'examen stratégique de 2023-2024; le Programme entre dans la cinquième et dernière année de la phase IV du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (2020-2025) et se prépare à la phase V (2025-2030);
- étendant la portée des systèmes de gestion des déchets solides dans les réserves, dans le cadre de l'Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations;
- offrant de la formation pour les postes de gestion globale des déchets solides dans les réserves et en soutenant le renforcement des capacités connexes;
- élaborant un plan d'action ministériel de gestion des risques climatiques conformément à la stratégie climatique de SAC afin d'intégrer plus efficacement des considérations climatiques aux programmes et aux services;
- soutenant les Premières Nations dans la lutte contre les vestiges physiques du système des pensionnats indiens par l'octroi de fonds pour la démolition des anciens bâtiments scolaires et la remise en état des anciens sites scolaires.

SAC continuera à soutenir les Premières Nations dans le développement et la gestion durables des terres et de l'environnement de leurs réserves par l'intermédiaire du développement et de l'administration des terres et de l'ajout de terres aux réserves. Les principales activités seront les suivantes :

- mettre en œuvre les investissements du budget de 2023 pour le Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve et le Programme d'attestation professionnelle en

gestion des terres afin d'aider les Premières Nations à gérer leurs terres en vertu de la *Loi sur les Indiens*;

- assurer l'appui des Premières Nations qui ont choisi de récupérer leur compétence en vertu de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations afin qu'elles puissent bénéficier d'un soutien pour gérer leurs terres de réserve en dehors de la *Loi sur les Indiens*, ce qui inclura notamment des fonds pour l'élaboration de codes fonciers, le soutien institutionnel dirigé par les Premières Nations et les activités opérationnelles permanentes de gestion des terres et de l'environnement;
- collaborer avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, les partenaires autochtones et d'autres intervenants pour remanier la politique fédérale d'ajouts aux réserves et de création de réserves et pour accélérer le traitement des demandes actuelles provenant des Premières Nations de l'ensemble du Canada;
- continuer à faire progresser le système national de suivi des ajouts aux réserves en collaborant avec les Premières Nations, pour améliorer l'efficacité et la communication entre le Ministère et les Premières Nations;
- promouvoir l'élaboration conjointe et la mise en œuvre de règlements, de politiques et de procédures modernisés en matière d'administration des terres dans le cadre de la *Loi sur les Indiens*;
- moderniser le Registre des terres autochtones afin de le doter d'une plateforme informatique moderne, en partenariat avec les Premières Nations et d'autres intervenants.

Le domaine des services d'infrastructure et d'environnement aide les communautés des Premières Nations à accéder aux services et au financement de l'aide à la gestion des urgences dans les domaines de la préparation, de l'atténuation, de l'intervention et du rétablissement. L'avancement de la gouvernance et de la prestation de services pour la préparation aux situations d'urgence des Premières Nations appuie les processus dirigés par les Premières Nations en vue de l'abandon de la *Loi sur les Indiens*. En 2024-2025, SAC continuera à travailler avec les Premières Nations et les partenaires des gouvernements provinciaux et territoriaux pour renforcer la gouvernance et la prestation de services pour la préparation aux urgences, la gestion et le rétablissement des Premières Nations en :

- renforçant les capacités de préparation et de réaction aux situations d'urgence des communautés des Premières Nations tout en les aidant ainsi qu'en aidant leurs organismes à s'approprier l'élaboration et la mise en œuvre des services;
- facilitant l'élaboration concertée d'accords multilatéraux sur les services de gestion des urgences, ce qui permettra d'offrir des services d'urgence mieux adaptés et plus sensibles aux spécificités culturelles;
- faisant la promotion de la mobilisation et de la coordination afin d'établir et de maintenir des capacités de services d'urgence compatibles à différents niveaux, y compris au niveau des organisations fédérales, provinciales et autochtones;
- explorant les possibilités d'accroître le financement des capacités pour les initiatives de gestion des urgences des Premières Nations;
- mettant en œuvre les recommandations formulées dans le rapport du vérificateur général de 2022 sur la gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 4 819 017 997 \$
- Ressources à temps plein prévues : 699

Priorités gouvernementales connexes

Les activités que le Ministère entreprend en 2024-2025 dans le domaine des services d'infrastructure et d'environnement contribueront à faire progresser les priorités gouvernementales connexes ci-dessous.

- Soutenir [les articles 21 et 23 de la Déclaration des Nations Unies](#) ainsi que [la mesure 2.15 du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies](#) en reconnaissant le droit à des conditions économiques et sociales qui favorisent un logement sûr et de l'eau potable, pour appuyer l'assainissement, la santé et la sécurité sociale. SAC travaille à répondre à [l'appel à la justice 4.1 pour les FFADA](#) faire respecter les droits des Premières Nations, y compris des Aînés, des personnes en situation de handicap, des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+, d'avoir accès dans leur communauté à des services et à des infrastructures répondant à leurs besoins sociaux et économiques.
- Mener des projets d'infrastructure liés à l'eau et aux eaux usées pour assurer un accès durable à de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations et ainsi lever les [avis à long terme concernant l'eau potable](#) de même qu'appuyer la [mesure 2.16 du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies](#).
- Par l'intermédiaire de la consultation des Premières Nations et de la collaboration avec elles, poursuivre l'engagement de SAC de soutenir l'évaluation complète et l'assainissement des sites contaminés dans les réserves. Cette mesure appuie [l'article 29 de la Déclaration des Nations Unies](#) et [l'appel à la justice 4.6 pour les FFADA](#) visant à construire de nouveaux logements et à réparer les logements actuels afin de répondre aux besoins des Premières Nations. Elle assure également l'accès à des logements sûrs, adaptés aux besoins géographiques et culturels, qui sont disponibles dans les communautés urbaines, rurales ou éloignées ou dans les communautés des Premières Nations. Des options de logement adéquates et des refuges sûrs peuvent être mis à la disposition des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones qui risquent d'être victimes de violences physiques, sexuelles et émotionnelles ciblées et de maltraitance familiale.
- Appliquer les [articles 23 et 24.2 de la Déclaration des Nations Unies](#), [l'appel à l'action 21 de la CVR](#), et [l'appel à la justice 7.4 pour les FFADA](#) afin d'améliorer les résultats en matière de santé et l'accès aux établissements de santé, aux centres de guérison et aux services de santé culturellement appropriés. Ces projets contribuent également à [l'appel à la justice 5.5 pour les FFADA](#), qui appelle améliorer la qualité de vie et la durabilité environnementale dans les communautés des Premières Nations.
- Appliquer [l'article 26 de la Déclaration des Nations Unies](#) et [l'appel à l'action 45 de la CVR](#) en respectant les traités, les droits, les lois et les relations entre l'État et les Premières Nations. Cela comprend notamment de répondre aux préoccupations liées à la protection de l'environnement, à la gestion des déchets et des sites contaminés, à la gestion des terres et à l'aménagement du territoire ainsi qu'à l'évaluation des incidences sur l'environnement.
- Appliquer [l'article 4 de la Déclaration des Nations Unies](#) par l'intermédiaire des progrès réalisés en matière de gouvernance et de prestation de services, pour la préparation d'urgence des Premières Nations.

Analyse comparative entre les sexes plus

- Les programmes, comme ceux liés à l'infrastructure communautaire ou l'Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations, chercheront à renforcer les capacités en 2024-2025 pour mieux intégrer les considérations de l'ACS Plus et la collecte de données connexes à la planification de l'infrastructure et à la mesure des résultats.
- SAC commencera à étudier les taux d'obtention de diplômes des enfants dans les communautés des Premières Nations où du financement pour l'infrastructure éducative a été fourni. Les résultats de l'analyse de données seront comparés aux taux d'obtention de diplômes antérieurs afin de mesurer l'incidence potentielle de l'amélioration des établissements d'enseignement sur la rétention des étudiants.
- SAC continuera à collaborer avec l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones pour recueillir des données (sur une base volontaire) afin de s'assurer que le programme d'attestation professionnelle en gestion des terres répond aux besoins des participants dans toute leur diversité.

Des plans supplémentaires peuvent être trouvés dans [le tableau d'information supplémentaire de l'analyse comparative entre les sexes plus](#).

*Domaine de service 5 : Développement économique***Dans la présente section**

- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles et principaux risques
- Aperçu des ressources prévues en 2024-2025
- Priorités gouvernementales connexes

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle au domaine des services de développement économique, les indicateurs, les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau 7 : Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels

Les peuples autochtones profitent de la prospérité économique

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Pourcentage de la population qui vivait en situation de faible revenu au cours de l'année précédant le Recensement	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024			Autochtones inscrit dans la réserve 47,7 % Autochtones inscrit hors réserve 30,3 % Autochtones non-inscrits 25,2 % Inuits 22,3 % Métis 17,3 % Non-autochtones 13,8 % ¹	Mars 2026
Taux d'emploi de la population en âge de travailler (25 à 64 ans)	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024			Autochtones inscrit dans la réserve 46,9 % Autochtones inscrit hors réserve 60,2 % Autochtones non-inscrits 66,1 % Inuits 57,4 % Métis 70,4 % Non-autochtones 76,0 % ¹	Mars 2026

Revenu médian de la population en âge de travailler (25 à 64 ans)	Nouvel indicateur introduit en 2023-2024	Autochtones inscrit dans la réserve 20 357 \$ Autochtones inscrit hors réserve 32 553 \$ Autochtones non-inscrits 34 458 \$ Inuits 33 135 \$ Métis 40 814 \$ Non-autochtones 42 930 \$ ¹	Mars 2026
---	--	--	-----------

1- Les cibles sont établis à partir des données de référence du recensement de 2015.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles et principaux risques

Le domaine des services de développement économique reconnaît que la gouvernance aide à l'avancement du développement des entreprises et à la croissance économique par le renforcement de la capacité autochtone et l'établissement de relations avec les partenaires. Les entrepreneurs autochtones sont soutenus dans la mise sur pied et l'élargissement d'entreprises grâce à des possibilités de financement et d'approvisionnement.

Risque principal : Qu' il y a un risque que les résultats actuels et les mesures de succès en matière de développement économique communautaire et d'entreprises autochtones ne s'alignent pas aux perspectives autochtones en ce qui a trait à l'objectif de l'autodétermination.

Certaines incertitudes pèsent sur l'obtention des résultats, notamment la nécessité d'aligner les mesures de réussite sur les perspectives autochtones, d'aider les entreprises autochtones à s'inscrire au Répertoire des entreprises autochtones et de réduire davantage les obstacles afin d'accroître le nombre d'entreprises autochtones bénéficiant d'un soutien et la diversité de ces entreprises. Il s'agit de priorités particulières pour le Ministère dans la planification de ses activités cette année.

Résultat ministériel 7 : Les peuples autochtones profitent de la prospérité économique

Le développement économique communautaire offre un soutien et un financement pour aider les communautés à planifier des opportunités économiques qui reflètent les modes d'existence et de connaissance des Autochtones. En 2024-2025, SAC veillera à ce que les programmes de soutien aux entreprises soient aussi inclusifs que possible en :

- soutenant l'élaboration de politiques dirigée par les Autochtones à l'appui d'un cadre de réconciliation économique et en donnant suite aux principales priorités stratégiques avancées par les partenaires autochtones;
- continuer à progresser le progrès dans la réalisation de la cible qu'au moins 5 % des contrats fédéraux soient détenus par des entreprises autochtones;
- élaborant, avec des partenaires autochtones, une Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones en tant que cadre politique informé par

les Autochtones pour une approche à plus long terme des marchés publics autochtones fédéraux;

- augmentant le nombre d'entreprises autochtones dans le Répertoire des entreprises autochtones ainsi qu'en accroissant la participation des fournisseurs autochtones aux marchés publics fédéraux;
- finançant des accords de contribution pour des projets afin que les entreprises inuites puissent soumissionner en vue d'obtenir des marchés publics;
- mettant en œuvre du financement pour le développement économique des communautés des Premières Nations et des Inuits au sud du 60e parallèle.

Risque principal : Que le processus d'inscription au Répertoire des entreprises autochtones entrave la participation de certaines entreprises et communautés.

Les engagements ci-dessus garantiront que les activités sont informées par les Autochtones et découlent d'une élaboration concertée, ce qui permettra au Ministère et aux partenaires autochtones de mesurer le succès de leur point de vue unique. Ces engagements renforceront également les capacités des entreprises autochtones afin de les préparer à une inscription dans le Répertoire des entreprises autochtones, ce qui leur permettra de participer davantage aux activités économiques.

SAC continue d'améliorer les programmes et les politiques économiques existants et travaillera avec des partenaires autochtones pour développer des options pour un état futur où ces initiatives/programmes s'alignent sur les principes de la Déclaration des Nations Unies en :

- présentant des modifications réglementaires au *Règlement sur les référendums des Indiens* afin de garantir que les priorités et les intérêts des Autochtones soient intégrés dans les activités de développement économique international;
- faisant progresser les intérêts des Autochtones en matière de développement économique dans le cadre d'occasions internationales, par l'intermédiaire de projets de recherche collaboratifs internationaux et d'initiatives commerciales bilatérales et multilatérales;
- améliorant l'accès aux programmes de développement économique, comme le Programme d'entrepreneuriat autochtone, pour augmenter au Canada le nombre d'entreprises viables détenues et contrôlées par des entrepreneurs autochtones;
- donnant suite à l'évaluation de 2023-2024 du programme Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones et en parachevant le cadre de contrôle de gestion du programme;
- modernisant le *Règlement sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et en faisant progresser l'affirmation de la compétence des Premières Nations au moyen d'un plan de travail pluriannuel. Le soutien des activités pétrolières et gazières dans les réserves se traduit par des revenus provenant des baux et des redevances, ce qui permet aux communautés autochtones de bénéficier d'une croissance économique.

Risque principal : Que les obstacles systémiques et structurels, comme le manque d'accès à des capitaux abordables, limitent le nombre d'entreprises et de communautés autochtones qui reçoivent un financement ainsi que la diversité de ces entreprises et communautés.

Les activités prévues ci-dessus réduiront les obstacles au développement économique autochtone en fournissant des capitaux et des services de soutien abordables qui pourraient autrement limiter le nombre et la diversité des communautés autochtones bénéficiant d'un financement. Il est possible que ce soit les communautés plus peuplées et à plus forte capacité qui reçoivent de l'aide, au lieu des communautés moins peuplées où l'incidence relative pourrait être importante, mais où le succès du programme n'est pas garanti. Le Ministère examinera le cadre de contrôle de gestion et effectuera une analyse des besoins des communautés à faible capacité et des options potentielles pour combler les lacunes du programme.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 244 063 215 \$
- Ressources à temps plein prévues : 231

Priorités gouvernementales connexes

Les activités que le Ministère entreprend en 2024-2025 dans le domaine des services de développement économique contribueront à faire progresser les priorités gouvernementales ci-dessous.

- Les institutions financières autochtones et les sociétés métisses de financement qui sont régies par des comités d'investissement affirment les droits des peuples autochtones en vertu de [l'article 3 de la Déclaration des Nations Unies](#), en créant un espace pour que les peuples autochtones participent à la prise de décision.
- [L'article 21.2 de la Déclaration des Nations Unies](#) et [la mesure 77 du Plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies](#), pour que le développement économique et l'autodétermination des Premières Nations, des Inuit et des Métis soient soutenus par l'utilisation de méthodologies inclusives fondées sur les distinctions.
- L'initiative pour l'entrepreneuriat des femmes autochtones soutient [l'appel à la justice 4.2 pour les FFADA](#) en améliorant la sécurité économique et sociale des entrepreneures autochtones et en offrant des occasions de développement social et économique équitables aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ autochtones.
- L'entrepreneuriat autochtone et le développement des entreprises contribuent à [l'article 3 de la Déclaration des Nations Unies](#) et à [l'appel à la justice 4.2 pour les FFADA](#) en investissant dans le renforcement des capacités pour des projets locaux d'énergie propre économiquement durables dans les communautés autochtones ainsi qu'en finançant les organismes autochtones qui soutiennent l'entrepreneuriat des Premières Nations, des Inuit et des Métis.
- La recherche économique et l'échange de connaissances avec les chercheurs autochtones continueront à jouer un rôle crucial dans l'élaboration de politiques éclairées, faisant progresser [la mesure 1.74 du Plan d'action sur la Loi de la Déclaration des Nations Unies](#).

Analyse comparative entre les sexes plus

- Les tendances seront examinées afin de cibler les obstacles potentiels à l'accès des communautés des Premières Nations au financement dans le cadre du Programme pour la

préparation des communautés aux possibilités économiques. Des recherches sont en cours pour étudier la possibilité d'élargir l'accès des partenaires métis au programme et d'accroître l'accès des communautés inuites.

- De nouvelles activités dans le cadre de l'initiative de partenariat stratégique devront faire l'objet d'une analyse comparative entre les sexes au stade de la proposition afin de cibler les obstacles et les risques à un stade précoce.
- Les exigences réglementaires en matière d'environnement seront révisées afin de mieux prendre en compte les préoccupations des Premières Nations, notamment celles des divers membres de la communauté (femmes, Aînés, jeunes, bispirituels) et des personnes qui suivent un mode de vie traditionnel dépendant de la terre.
- Alors que le Canada poursuit ses consultations sur la Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, la perspective de l'analyse comparative entre les sexes continuera d'être appliquée afin de garantir l'équité des possibilités d'approvisionnement.

Des plans supplémentaires peuvent être trouvés dans [le tableau d'information supplémentaire de l'analyse comparative entre les sexes plus.](#)

*Domaine de service 6 : Gouvernance***Dans la présente section**

- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles et principaux risques
- Aperçu des ressources prévues en 2024-2025
- Priorités gouvernementales connexes

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle au domaine des services de gouvernance, les indicateurs, les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024-2025.

Tableau 8 : Indicateurs, résultats et cibles pour les résultats ministériels

Les communautés autochtones ont les capacités de gouvernance et le soutien pour l'autodétermination

Indicateur	Résultat 2020-2021	Résultat 2021-2022	Résultat 2022-2023	Cible	Date de réalisation
Nombre de communautés qui ont reçu une certification du Conseil de gestion financière des Premières Nations	226 ¹	241 ¹	263 ¹	Maintenir ou augmenter les résultats d'une année sur l'autre ²	Mars 2025
Pourcentage des Premières Nations qui adoptent une façon de procéder autre que le système d'élection de la Loi sur les Indiens	77.1 %	77.9 %	78 % ³	80 % ⁴	Mars 2025

- 1- Cet indicateur a été instauré en 2023-2024, mais des données sont disponibles à partir de 2013-2014, soit après l'entrée en vigueur de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations*, le 1er avril 2013. Le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN), habilité par la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* à délivrer des certifications, tient à jour le nombre de lois sur la gestion financière promulguées par la Loi et incluses dans cet indicateur.
- 2- L'adoption d'une loi sur l'administration financière étant un choix entièrement autodéterminé des Premières Nations, l'établissement d'une cible par le Canada ne serait ni significatif ni pertinent.
- 3- En raison d'une erreur de calcul dans le Rapport sur les résultats ministériels de 2022-2023, le résultat de 2022-2023 est passé de 55 % à 78 %.
- 4- En raison d'une erreur de calcul du résultat de 2022-2023 au moment de l'établissement du RRM de 2022-2023, la cible de 79 % pour 2023-2024 devrait être atteinte : par conséquent, la cible de 2024-2025 a été ajustée.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).

Plans visant à atteindre les cibles et principaux risques

Le domaine des services de gouvernance offre une vision plus complète des différents programmes de capacité de gouvernance afin de permettre une meilleure coordination et de tenir compte de l'appui à la gouvernance non seulement par les programmes, mais aussi par les établissements autochtones qui les soutiennent.

Résultat ministériel 8 : Les communautés autochtones ont les capacités de gouvernance et le soutien pour l'autodétermination

En 2024-2025, SAC soutiendra le transfert de responsabilités, la capacité de gouvernance et l'autodétermination par le maintien des opérations de gouvernance de base et la prestation de services en :

- modernisant les programmes de financement des services de gouvernance pour répondre aux besoins en matière de gouvernance autochtone par l'intermédiaire du groupe de travail sur la modernisation de la gouvernance et de travaux de recherche et d'analyse menés par des partenaires;
- élaborant conjointement des options stratégiques pour la réforme des programmes de renforcement des capacités de gouvernance, y compris les cas de transition à partir du redressement par défaut;
- fournissant un soutien global à 22 communautés des Premières Nations participantes par l'intermédiaire de l'Initiative de soutien global au développement communautaire, qui contribue à faire progresser la Stratégie nationale de développement communautaire autochtone;
- offrant 20 séances de formation sur le développement des communautés autochtones à environ 500 employés fédéraux.

Le succès de ces efforts sera mesuré par le suivi du nombre de communautés certifiées par le Conseil de gestion financière des Premières Nations. Cette certification fait également partie des critères d'admissibilité pour bénéficier d'une subvention dans le cadre de la nouvelle relation financière.

En 2024-2025, SAC s'efforcera de faciliter l'accès des membres inscrits des Premières Nations aux avantages, droits, programmes et services en vertu desquels ils ont droit :

- d'augmenter le nombre de personnes nouvellement inscrites. La cible est que 80 % de la population des Premières Nations inscrite devienne titulaire d'un Certificat sécurisé de statut d'Indien (CSSI);
- d'achever la mise en place d'un système d'admission numérique qui permettra aux particuliers de présenter des demandes de carte de CSSI et d'augmenter le nombre de partenariats de confiance pour aider à l'enregistrement et à la demande de carte de CSSI;
- de veiller à ce que 100 % des rentiers enregistrés qui demandent à bénéficier des annuités prévues par les traités soient payés et d'augmenter l'offre de services pour les paiements prévus par les traités en lançant un nouveau système pour l'administration des paiements prévus par les traités;
- d'organiser des activités sur le paiement des traités dans les centres communautaires et urbains;
- de soutenir les Premières Nations admissibles pour qu'elles assument un plus grand contrôle des fonds en fiducie et leur offrir la possibilité d'adopter des solutions de rechange aux articles 64, 66 et 69 de la *Loi sur les Indiens*;

- de soutenir les propositions relatives aux successions axées sur les solutions pour cibler une voie en vue du transfert du programme des services aux successions.

La souplesse de la subvention dans le cadre de la nouvelle relation financière renforce la capacité des communautés des Premières Nations à contrôler la conception, la prestation et la gestion des services. Les investissements dans les initiatives de renforcement des capacités soutiennent et font progresser l'autodétermination et aident les communautés autochtones à se réappropriier les compétences dans les domaines qui leur importent. En 2024-2025, SAC poursuivra ce travail en :

- élargissant le nombre et les catégories d'organismes fournissant des services aux Premières Nations dans le cadre de la subvention;
- réalisant des évaluations et des contrôles fondés sur les risques, et en contribuant à la mise en place de soutiens réactifs pour l'admissibilité continue de la subvention dans le cadre de la nouvelle relation financière;
- élaborant conjointement la politique sur la nouvelle relation financière;
- collaborant auprès de partenaires pour finaliser une première version du cadre national axé sur les résultats, qui mesurera les écarts socio-économiques entre les Premières Nations et les Canadiens non autochtones.

SAC soutient les processus menés par les Premières Nations pour s'affranchir de la *Loi sur les Indiens*, ce qui est mesuré par le pourcentage de Premières Nations qui adoptent des solutions de rechange au système électoral de cette loi. Afin d'atténuer les risques associés, le travail de SAC en 2024-2025 comprendra :

- faciliter l'élaboration de codes électoraux coutumiers par les Premières Nations. SAC examine les codes coutumiers proposés pour s'assurer qu'ils répondent aux critères définis dans la politique de conversion au système électoral communautaire;
- augmenter le nombre de fonctionnaires électoraux qualifiés. SAC assure la formation des agents électoraux à la *Loi sur les élections des Premières Nations* et au *Règlement sur les élections au sein des bandes indiennes*.

Risque principal : Que le manque de financement prévisible, suffisant et flexible pour la gouvernance et la capacité autochtones limitera la mise en œuvre réussie des initiatives qui font progresser le transfert des responsabilités et l'autodétermination, y compris la subvention pour une nouvelle relation financière.

Ces engagements soutiennent efficacement le transfert de responsabilités et l'autodétermination et ils comprennent également des stratégies durables et solides pour atteindre les résultats ministériels liés à la capacité de gouvernance.

En 2024-2025, afin de s'assurer que les partenaires des Premières Nations, inuits et métis bénéficient d'un soutien pour déterminer leurs besoins en matière de données et de capacité de données, SAC fera progresser l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative de l'approche transformationnelle à l'égard des données autochtones en :

- faisant progresser l'élaboration d'un projet de politique sur la divulgation des données externes et en rédigeant un rapport sur les obstacles au partage des données;

- veillant à ce que les fonds soient versés en temps voulu aux partenaires autochtones responsables de la mise en œuvre;
- élaborant conjointement des propositions fondées sur les distinctions pour des institutions statistiques dirigées par des Autochtones;
- achevant la phase 2 de la proposition de financement de l'institution statistique dirigée par les Premières Nations et en achevant les stratégies relatives aux données sur les Inuit et les Métis.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 558 709 365 \$
- Ressources à temps plein prévues : 926

Priorités gouvernementales connexes

Les activités que le Ministère entreprendra en 2024-2025 dans le domaine de la gouvernance contribueront à faire progresser les priorités gouvernementales connexes ci-dessous.

- Investir dans des processus, dirigés par des Premières Nations, visant à s'éloigner de la *Loi sur les Indiens* et suivre les modifications proposées à l'égard de celle-ci pour soutenir [la mesure 2.8 du Plan d'action sur la Loi sur la Déclaration des Nations Unies](#) ainsi que [les appels à la justice 1.2 et 3.1 pour les FFADA](#).
- Investir dans des initiatives de perfectionnement des capacités qui renforcent les gouvernements des Premières Nations, des Inuit et des Métis du Canada pour contribuer à l'application des [articles 3 à 5 de la Déclaration des Nations Unies](#).
- Soutenir l'autonomie des Premières Nations pour concevoir et fournir des services au moyen d'initiatives de financement comme [la subvention pour une nouvelle relation financière](#) qui fera progresser l'application de [l'article 23 de la Déclaration des Nations Unies](#).
- Aider la conversion des systèmes électoraux des Premières Nations et veiller à ce que les gouvernements des Premières Nations disposent des capacités de gestion et d'administration de base pour contribuer à l'application des [articles 18, 33 et 34 de la Déclaration des Nations Unies](#).

Analyse comparative entre les sexes plus

- L'évaluation de 2024-2025 de la subvention pour une nouvelle relation financière permettra de cibler les obstacles potentiels ou les effets négatifs qui empêchent diverses sous-populations d'accéder aux avantages de la subvention.
- Les projets d'élargissement de l'admissibilité soutenus dans le cadre de la subvention pour une nouvelle relation financière permettront aux organismes offrant des services aux sous-populations d'accéder aux avantages de la subvention.
- Les perspectives des diverses sous-populations seront intégrées dans la conception de la recherche, les propositions de politiques et les discussions avec les partenaires de l'élaboration conjointe.
- L'accès aux services sera simplifié à l'aide de l'augmentation de l'offre de services en milieu urbain, dans les réserves et en ligne, par l'intermédiaire des administrateurs d'enregistrement et des demandes par la poste.
- L'approche transformationnelle à l'égard des données autochtones soutiendra un système statistique national plus fort et plus inclusif, et améliorera la disponibilité des données

autochtones, y compris les données qui peuvent être ventilées par des facteurs élémentaires tels que le sexe et les distinctions.

Des plans supplémentaires peuvent être trouvés dans [le tableau d'information supplémentaire de l'analyse comparative entre les sexes plus](#).

Répertoire des programmes

Bien-être et autodétermination des Autochtones est pris en charge par les programmes suivants dans le répertoire des programmes :

- Aide à la gestion des urgences
- Aide au revenu
- Communautés et l'environnement
- Développement économique communautaire
- Éducation primaire et secondaire
- Éducation postsecondaire
- Entreprenariat et développement des entreprises autochtones
- Infrastructure communautaire
- Prestations supplémentaires en santé
- Principe de Jordan et l'Initiative : les enfants Inuits d'abord
- Programmes urbains pour les peuples autochtones
- Promotion de la santé publique et prévention des maladies
- Services à l'enfance et à la famille
- Services de sécurité et de prévention
- Soins à domicile et de longue durée
- Soins de santé primaires
- Soutien à la gouvernance et aux capacités autochtones
- Soutien des systèmes de santé

Des informations complémentaires sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de Services aux Autochtones Canada sont disponibles sur l'[InfoBase du GC](#).

Services internes

Dans la présente section

- Description
- Plans visant à atteindre les cibles
- Aperçu des ressources prévues en 2024-2025
- Priorités gouvernementales connexes

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services des communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Plans visant à atteindre les cibles

SAC continuera à veiller à ce que tous les programmes et toutes les régions soient soutenus par des services internes de haute qualité qui évoluent en permanence pour mieux servir les clients et s'aligner sur le mandat du Ministère, y compris le transfert de services aux partenaires autochtones.

En 2024-2025, SAC :

- révisera et renforcera les services numériques afin d'améliorer les solutions de connectivité par satellite, notamment pour le personnel infirmier, et centralisera les dispositions et les normes en matière de données afin de mieux servir les communautés autochtones;
- élaborera, mettra en œuvre et suivra le plan de modernisation des services et de transformation numérique par une approche de service numérique axée sur les Autochtones;
- fera progresser l'initiative de l'approche transformationnelle à l'égard des données autochtones pour soutenir l'autodétermination des Autochtones en ciblant les besoins des Premières Nations, des Inuit et des Métis en matière de données et de capacité de traitement des données. L'initiative soutiendra un système statistique national plus fort et plus inclusif et améliorera la disponibilité des données autochtones, y compris les données qui peuvent être ventilées par des facteurs clés tels que le sexe et les distinctions;
- adaptera les politiques et les pratiques pour soutenir l'autodétermination des Autochtones en s'efforçant d'identifier et de supprimer les obstacles fédéraux au transfert des responsabilités ministérielles;

- collabora avec des partenaires autochtones et promouvoir des pratiques autochtones innovantes dans l'ensemble du département, ainsi qu'identifier, coordonner et faire progresser les obligations de SAC en ce qui concerne le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale;
- soutiendra les communautés et les survivants des pensionnats indiens par une approche coordonnée et un meilleur accès aux renseignements et aux données relatives aux pensionnats. La prise en compte de l'héritage et des préjudices causés par les pensionnats indiens est un élément essentiel de la guérison et du bien-être mental des survivants, des survivants intergénérationnels et des communautés;
- travaillera avec les communautés autochtones sur des campagnes coordonnées de sensibilisation du public aux priorités fondamentales, y compris la réconciliation;
- élaborera et mettra en œuvre une stratégie de communication de crise en cas d'urgence (feux de forêt, inondations, etc.) pour fournir aux Premières Nations, aux Inuit, aux Métis et aux communautés nordiques des renseignements pertinents et opportuns qui sont nécessaires en cas d'urgence;
- élaborera et mettra en œuvre une stratégie de données de communication afin de mesurer l'efficacité des communications ministérielles;
- élaborera une stratégie de communication numérique pour améliorer la prestation des services et l'efficacité des opérations ministérielles à l'aide de l'exploitation stratégique des technologies de l'information et des méthodes de communication numérique, et pour soutenir la transformation numérique du Ministère;
- fera la promotion d'une plus grande responsabilité, d'une plus grande transparence et d'un meilleur contrôle au moyen de vérifications internes et d'examen financiers afin de garantir la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles du Ministère et de soutenir l'utilisation appropriée des ressources humaines et financières;
- accordera la priorité aux services de gestion financière en maintenant et en améliorant les contrôles internes pour assurer l'intégrité des données financières et une gestion financière efficace, et en fournissant des services de conseil et de soutien par l'intermédiaire de politiques et de directives;
- mettra en place une direction des ressources humaines ainsi que les bases de programmes et de services de même qu'une stratégie de gestion du personnel adaptées à SAC. La démarche vise à soutenir le mandat et les résultats ministériels, tout en renforçant les capacités de recrutement et de dotation en personnel des Premières Nations, des Inuit et des Métis, en améliorant le recrutement spécialisé et la dotation collective, en encourageant l'embauche de personnes autochtones provenant de l'extérieur du Ministère ou d'autres ministères;
- participera à la [grande conversation avec les fonctionnaires](#), initiée par le greffier du Conseil privé, sur la manière d'appliquer les valeurs collectives et l'éthique dans un environnement dynamique et de plus en plus complexe;
- soutiendra la sécurité du personnel dans les établissements de santé en collaborant étroitement avec les intervenants pour mettre en œuvre des solutions visant à améliorer les mesures de sécurité dans les postes de soins infirmiers;
- mettra en œuvre les principes de l'analyse comparative entre les sexes plus pour soutenir le personnel au moyen d'un plan renouvelé d'équité en matière d'emploi, tout en mettant en œuvre le plan d'accessibilité et en élaborant la prochaine stratégie de bien-être et de santé

mentale sur le lieu de travail afin de garantir un investissement continu dans un lieu de travail psychologiquement plus sain;

- fera la promotion de la diversité, de l’inclusion et de la lutte contre le racisme, tout en renforçant les compétences culturelles autochtones à tous les niveaux de l’organisation. SAC soutiendra le maintien en poste et le perfectionnement des employés dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique d’apprentissage des compétences culturelles autochtones mise à jour, des recommandations du [rapport Unis dans la diversité](#) ainsi que des progrès liés à la vision d’un lieu de travail moderne qui soutient une main-d’œuvre nationale et sa culture de prestation de services.

Aperçu des ressources prévues en 2024-2025

- Dépenses prévues : 281 642 565 \$
- Ressources à temps plein prévues : 1 861

Priorités gouvernementales connexes

Planification de l’attribution des marchés aux entreprises autochtones

SAC s’est engagé à se réconcilier avec les peuples autochtones. Il continuera à explorer toutes les voies possibles pour accroître les possibilités de participation des entreprises autochtones aux processus d’approvisionnement fédéraux. Le Ministère soutient la Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones et l’obligation de passer au moins 5 % de marchés avec des entreprises autochtones.

À l’appui de cette politique, les responsables des achats ont une bonne connaissance des marchés publics autochtones. Diverses mesures sont aussi intégrées dans les demandes de marchés publics courantes afin de s’assurer que les entreprises autochtones ont été prises en compte pour chaque demande. Des activités de communication ont été menées pour faire connaître la nouvelle directive.

Les responsables des achats continuent de collaborer avec les responsables de l’élaboration des politiques fédérales en participant à des groupes de travail interministériels afin d’établir les pratiques exemplaires en matière de marchés publics autochtones à appliquer au sein du Ministère.

Alors que SAC a dépassé sa cible en 2022-2023 et qu’il prévoit d’atteindre la même résultat en 2024-2025, il y a un risque que les rendements futurs du Ministère soient affectés par le nombre actuel de fournisseurs autochtones enregistrés dans le Répertoire des entreprises autochtones. Le Ministère dépend de plusieurs grands contrats conclus à l’aide d’une base de fournisseurs limitée. Ainsi, tout changement dans ces contrats pourrait nuire considérablement aux résultats. Pour améliorer les résultats globaux, le gouvernement du Canada devra sensibiliser davantage les entreprises autochtones aux avantages de figurer dans l’annuaire des entreprises autochtones et améliorer la capacité de la communauté des entreprises autochtones à concourir pour les marchés publics. Cet objectif est essentiel, car tous les ministères sont en concurrence pour un nombre limité de fournisseurs autochtones. En 2024-2025, SAC travaillera avec les autorités en matière de politiques pour étudier les options relativement aux fournisseurs qualifiés pouvant être inclus dans les plans et les résultats, selon les lignes directrices politiques établies, dans le but de contribuer à l’atteinte ou au dépassement de la cible établie susmentionnée.

Description du champ de déclaration de 5 %	Résultat actuel 2022-2023	Résultat prévu pour 2023-2024	Résultat prévu 2024-2025
Pourcentage total des contrats passés avec des entreprises autochtones	17.68 %	15 %	15 %

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de Services aux Autochtones Canada pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2024-2025 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et les exercices précédents.

Dans la présente section

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État condensé prospectif des opérations](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Tableau 9 : Sommaire des dépenses réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles du Services aux Autochtones Canada et pour ses services internes au cours des trois exercices précédents. Les montants pour l'exercice en cours sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles 2021-2022	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
Bien-être et autodétermination des Autochtones	Non applicable ¹	Non applicable ¹	47 257 807 366
Services et prestations aux individus	2 256 640 551	2 435 713 923	Non applicable ¹
Services de santé et services sociaux	8 671 955 198	10 670 268 362	Non applicable ¹
Services de gouvernance et de développement communautaire	5 327 660 547	7 418 701 952	Non applicable ¹
Services autodéterminés par les Autochtones	1 819 668 220	1 736 060 794	Non applicable ¹
Total partiel	18 075 924 516	22 260 745 031	47 257 807 366
Services internes	275 885 076	295 617 247	338 442 955
Total	18 351 809 592	22 556 362 278	47 596 250 321

- 1- Les totaux des responsabilités essentielles pour 2021-2022 et 2022-2023 sont présentés comme dans l'ancien cadre ministériel des résultats, qui comprenait quatre responsabilités essentielles : Services et prestations aux individus, Services de santé et services sociaux, Services de gouvernance et de développement communautaire et Services autodéterminés par les Autochtones. À compter de 2023-2024, le cadre ministériel des résultats de SAC comprend une seule responsabilité essentielle : Bien-être et autodétermination des Autochtones.

Explication du tableau 9

Les dépenses de 2022-2023 s'élevaient à 22 556,4 millions de dollars, soit une augmentation nette d'environ 4 204,6 millions de dollars par rapport à 2021-2022. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation nette du financement pour les règlements extrajudiciaires;
- une augmentation nette du financement des services à l'enfance et à la famille;
- une augmentation nette du financement des infrastructures communautaires;
- une augmentation nette du financement pour le principe de Jordan et l'Initiative : Les enfants inuits d'abord;
- une augmentation nette du financement des programmes d'enseignement primaire et secondaire ainsi que des programmes d'enseignement postsecondaire;
- une augmentation nette du financement des services de santé non assurés pour les Premières Nations et les Inuit;
- une diminution nette du financement des initiatives liées à la COVID-19, comme :
 - la poursuite des mesures de santé publique dans les communautés autochtones,
 - le Fonds de soutien aux communautés autochtones,
 - les communautés autochtones touchées par des perturbations de leurs revenus qui sont nécessaires pour soutenir les programmes et les services,
 - le soutien accordé aux entreprises autochtones,
 - les soins de soutien dans les communautés autochtones,
 - l'appui à une relance sûre dans les communautés autochtones.

Il devrait y avoir une augmentation de 25 212,4 millions de dollars entre les dépenses de 2022-2023 et celles prévues pour 2023-2024. Cette augmentation est principalement due aux 23 milliards de dollars consacrés au règlement relatif à la protection de l'enfance des Premières Nations en 2023-2024.

Tableau 10 : Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles de Services aux Autochtones Canada et pour ses services au cours des trois prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses budgétaires 2024-2025 (inscrites au Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027
Bien-être et autodétermination des Autochtones	20 757 248 488	20 757 248 488	16 389 338 210	16 672 108 769
Services internes	281 642 565	281 642 565	264 681 010	258 838 782
Total	21 038 891 053	21 038 891 053	16 654 019 220	16 930 947 551

Explication du tableau 10

Les dépenses devraient diminuer de 4 107,9 millions de dollars entre les dépenses prévues pour 2024-2025 et 2026-2027. Cette diminution est principalement attribuable à ce qui suit :

- une diminution nette du financement de l'infrastructure communautaire qui est principalement due à l'investissement unique dans le projet de connexion au réseau électrique du nord de l'Ontario.
- une diminution nette du financement des Services à l'enfance et à la famille, qui est principalement due à l'expiration (à la fin de 2024-2025) du financement des réformes de la mise en œuvre du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations;
- une diminution nette du financement du principe de Jordan et de l'initiative " Les enfants inuits d'abord ", qui est principalement due à une diminution du financement de base pour la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan.

Les décisions relatives à la reconduction des initiatives de temporisation seront prises dans les prochains budgets et reflétées dans les estimations futures.

Tableau 11 : Sommaire des dépenses budgétaires brutes et nettes prévues pour 2024-2025 (dollars)

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes prévues pour 2024-2025.

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses brutes prévues 2024-2025	Recettes prévues affectées aux dépenses 2024-2025	Dépenses nettes prévues 2024-2025
Bien-être et autodétermination des Autochtones	20 762 698 488	(5 450 000)	20 757 248 488
Services internes	323 960 554	(42 317 989)	281 642 565
Total	21 068 659 042	(47 767 989)	21 038 891 053

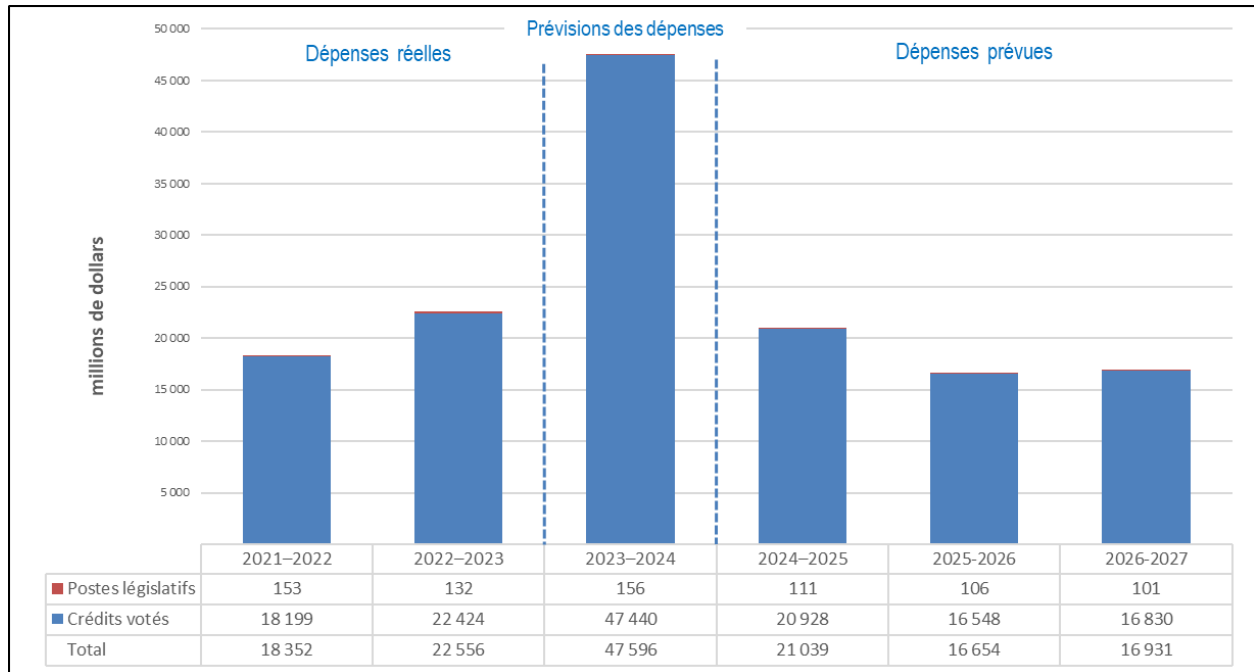
Explication du tableau 11

Les recettes présentées ci-dessus correspondent à la prestation de services ou à la vente de produits relativement à la protection de la santé et aux services médicaux, ainsi qu'à la prestation de services de soutien interne en vertu de l'article 29.2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Financement

Figure 1 : Dépenses ministérielles de 2021-2022 à 2026-2027

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (dépenses votées et législatives) au fil du temps.



Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de Services aux Autochtones Canada sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2024-2025](#).

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations de Services aux Autochtones Canada de 2023-2024 à 2024-2025.

Les montants des prévisions des résultats et des résultats prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions des dépenses et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web de [Services aux Autochtones Canada](#).

Tableau 12 : État des résultats condensé prospectif des opérations (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (en dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2023-2024	Résultats prévus 2024-2025	Écart (résultats prévus 2024-2025 moins prévisions des résultats 2023-2024)
Total des dépenses	23 875 721 116	24 582 730 546	707 009 430
Total des revenus	56 385 427	48 299 358	(8 086 069)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	23 819 335 689	24 534 431 188	715 095 499

*Explication du tableau 12***Dépenses**

Les dépenses totales pour 2024-2025 sont prévues à 24 583 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 707 millions de dollars par rapport aux dépenses totales prévues l'année précédente de 23 876 millions de dollars. Les dépenses par responsabilité essentielle sont les suivantes :

- Bien-être et autodétermination des Autochtones 24 231 millions de dollars (99 %) ;
- Services internes 352 millions de dollars (1 %).

L'augmentation des dépenses prévues de 2024-2025 comparativement à celles de 2023-2024 est principalement attribuable à l'augmentation de 3,7 milliards de dollars de l'estimé des passifs éventuels compensée par une diminution de 1,5 milliards de dollars en dépenses de fonctionnement et une diminution de 1,5 milliards de dollars en paiements de transfert incluant la temporisation du financement de certains programmes.

Revenues

Les revenus totaux pour 2024-2025 devraient atteindre 48,3 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 8,1 millions de dollars par rapport aux revenus totaux de l'année précédente de

56,4 millions de dollars. Les revenus provenant de la prestation des recettes disponibles représentent 5,5 millions de dollars (11%), les gains sur disposition d'immobilisations à des tiers représentent 0,5 millions de dollars (1%), et les services administratifs et financiers représentent 42,3 millions de dollars (88%).

*Ressources humaines**Tableau 13 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes*

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), pour la responsabilité essentielle de Services aux Autochtones Canada et pour ses services internes au cours des trois précédents exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction du cumul de l'année.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Prévisions d'équivalents temps plein 2023-2024
Bien-être et autodétermination des Autochtones	Non applicable ¹	Non applicable ¹	6 187
Services et prestations aux individus	1 818	1 824	Non applicable ¹
Services de santé et services sociaux	1 800	2 045	Non applicable ¹
Services de gouvernance et de développement communautaire	1 658	1 819	Non applicable ¹
Services autodéterminés par les Autochtones	9	14	Non applicable ¹
Total partiel	5 285	5 702	6 187
Services internes	1 560	1 576	1 722
Total	6 845	7 278	7 909

- 1- Les totaux des responsabilités essentielles pour 2021-2022 et 2022-2023 sont présentés comme dans l'ancien cadre ministériel des résultats, qui comprenait quatre responsabilités essentielles : Services et prestations aux individus, Services de santé et services sociaux, Services de gouvernance et de développement communautaire et Services autodéterminés par les Autochtones. À compter de 2023-2024, le cadre ministériel des résultats de SAC comprend une seule responsabilité essentielle : Bien-être et autodétermination des Autochtones.

Explication du tableau 13

Pour la période 2021-2022 à 2023-2024 :

L'écart dans l'utilisation des ETP est principalement dû à : l'allocation de ressources supplémentaires tout au long de l'année pour faire face à la pandémie, pour répondre aux besoins et aux priorités du programme, et pour soutenir les opérations croissantes du programme. Le financement supplémentaire fourni par le biais du budget supplémentaire des dépenses pour la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan, la dotation supplémentaire reçue liée à la rémunération et aux réformes des programmes des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan, pour l'infrastructure dans les communautés autochtones, le financement pour améliorer les résultats en matière de santé dans les communautés autochtones, le fonctionnement et l'entretien de

l'infrastructure dans les communautés des Premières Nations dans les réserves, et les projets d'infrastructure dans les communautés autochtones.

L'augmentation est également compensée par la variation de l'utilisation des ETP en raison de facteurs liés au roulement du personnel dans les programmes.

Tableau 14 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), pour chaque responsabilité essentielle de Services aux Autochtones Canada et pour ses services internes pour 2024-2025 et les années suivantes.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein prévus 2024-2025	Équivalents temps plein prévus 2025-2026	Équivalents temps plein prévus 2026-2027
Bien-être et autodétermination des Autochtones	5 598	5 145	4 807
Services internes	1 861	1 758	1 732
Total	7 459	6 903	6 539

Explication du tableau 14

Pour la période allant de 2024-2025 à 2026-2027, la variation des ETP est principalement due à la diminution des sources de financement et aux éléments en temporisation :

- financement temporisé de l'élément Intégrité des programmes du financement pour la poursuite de la mise en œuvre du principe de Jordan (budget 2023); temporisation du financement du budget 2021.
- financement temporisé pour soutenir les services de police autochtones et la sécurité communautaire; financement pour faire avancer la mise en œuvre de la *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, y compris un nouveau programme de subventions (à la fin de 2024-2025) ; financement pour mettre en œuvre la loi sur les services à l'enfance et à la famille de la Première Nation de Cowessess, « Miyo Pimatisowin Act », et financement pour soutenir la mise en œuvre de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille (à la fin de 2024-2025); financement pour soutenir la mise en œuvre de la *Loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* et la réforme continue des services à l'enfance et à la famille autochtones (à la fin de 2024-2025); temporisation du financement pour les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations; mise en œuvre des ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne; et règlement des motions de non-conformité (à la fin de 2025-2026).
- financement temporisé destiné à renforcer le soutien à l'emploi et aux compétences des jeunes.

- diminution des ETP en raison de l'expiration des ETP précédemment financés pour les ajouts aux terres de réserve pour la relance économique des Premières Nations (budget 2021) et le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux : Phase IV.

Les décisions relatives au renouvellement des initiatives temporaires seront prises dans les budgets futurs et reflétées dans les estimations futures.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée, Ministre des Services aux Autochtones et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario

Portefeuille ministériel : le ministère des Services aux Autochtones, Pétrole et gaz des Indiens du Canada (organisme de service spécial) et le Conseil national de développement économique des Autochtones (conseil consultatif)

Instruments habilitants : [Loi sur le ministère des Services aux Autochtones, L.C. 2019, ch. 29, art. 336](#); [Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, L.C. \(1985\), ch. 1-7](#)

Année d'incorporation ou de création : 2019

Coordonnées de l'organisation

Services aux Autochtones Canada

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, Tour Nord

Gatineau (Québec)

K1A 0H4

Téléphone (sans frais) : 1-800-567-9604

ATS (sans frais) : 1-866-553-0554

Courriel : infopubs@sac-isc.gc.ca

Site web : <https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada>

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont disponibles sur le site Web de Services aux Autochtones Canada.

- ▶ [Détails sur les programmes de paiements de transfert](#)
- ▶ [Analyse comparative entre les sexes plus](#)
- ▶ [Initiative horizontale : Soutien au logement des autochtones](#)

Des renseignements sur la stratégie ministérielle de développement durable de Services aux Autochtones sont disponibles sur le [site Web de Services aux Autochtones Canada](#).

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de Services aux Autochtones Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les cibles, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Entreprise autochtone (Indigenous business)

Tel que défini sur le [site Web de Services aux Autochtones Canada](#), conformément à l'engagement du gouvernement du Canada selon lequel une cible minimum obligatoire de 5 % de la valeur totale des marchés est attribué chaque année aux entreprises autochtones.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2024-2025, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2021 : bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les communautés sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes. Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.